

RAPPORT ANNUEL
20102011

MISSION

Afin d'assurer la protection du public,
le Barreau du Québec maximise
les liens de confiance entre les avocats
et les avocates, le public et l'État.
Pour ce faire, le Barreau surveille
l'exercice de la profession, fait
la promotion de la primauté du droit,
valorise la profession et soutient
les membres dans l'exercice du droit.

Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent
Montréal (Québec) H2Y 3T8

T 514 954-3400

Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca

www.barreau.qc.ca

Dépôt légal

ISBN 978-2-923840-05-5 (imprimé)

ISBN 978-2-923840-06-2 (PDF)

2^e trimestre - Juin 2011

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 31 mai 2011

Monsieur Jean-Marc Fournier

Député de Saint-Laurent
Ministre de la Justice du Québec
Procureur général du Québec
Notaire général du Québec
Ministre responsable des lois professionnelles
Ministre responsable de la lutte contre l'homophobie

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter l'édition 2010-2011 du rapport annuel du Barreau du Québec pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet

Monsieur Jean Paul Dutrisac

Président
Office des professions

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel 2010-2011 du Barreau du Québec couvrant l'exercice financier terminé le 31 mars 2011.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération.

Le bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet

Monsieur Jacques Chagnon

Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel du Barreau du Québec pour la période du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011.

Veuillez accepter, Monsieur le Président, l'expression de ma considération.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles, Jean-Marc Fournier

TABLE DES MATIÈRES

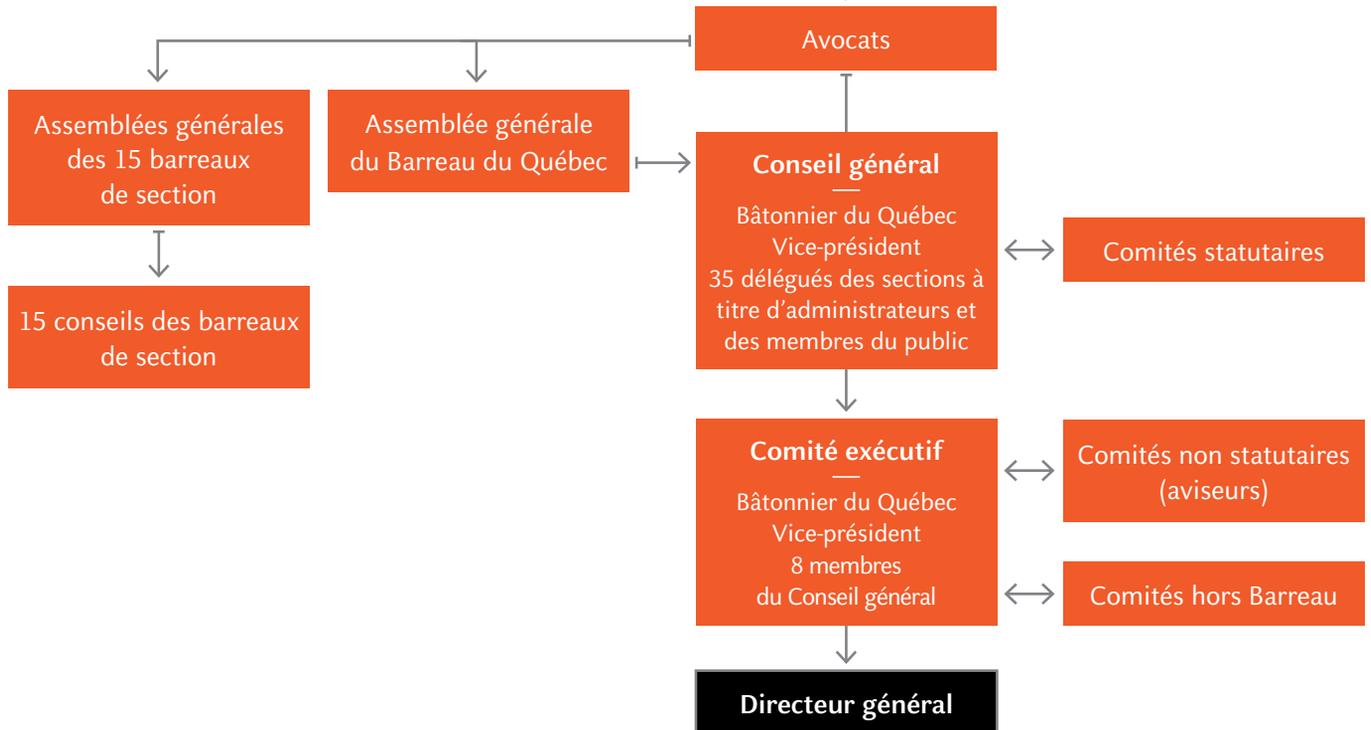
Le rapport du bâtonnier	11
Protection du public	11
Valorisation de la justice et promotion de la règle de droit	11
L'accès à la justice	12
Outiller les membres	12
Le rapport du directeur général	13
Des rôles modifiés	13
Un Barreau en changement	13
Prévention et amélioration des compétences	14
De plus en plus près des citoyens	14
Le Barreau : agent de changement dans la société	15
Législation, réglementation et débats publics	16
Administration de la justice	19
Interventions judiciaires	20
Regard sur les membres	21
Regard sur les jeunes	21
Regard sur les femmes dans la profession	21
Regard sur les groupes d'âge des membres	22
Regard sur l'exercice du droit	23
Regard sur la diversité	23
Regard sur les parents	23
Reconnaître l'excellence	24
Médaille du Barreau du Québec	24
Mérites du Barreau	25
Mérite Christine-Tourigny	27
Récipiendaires de la distinction <i>Avocat émérite</i>	28
Le personnel du Barreau	29
Direction générale	29
Bureau du syndic	29
Communications	30
École du Barreau	30
Finances	31
Formation continue	31
Gestion de l'information	32
Greffes	32
Inspection professionnelle	32
Recherche et législation	33
Ressources humaines et stratégie	33
Ressources matérielles	33
Service aux membres	33
Technologies de l'information	33

Note : Dans ce rapport annuel, la forme masculine désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

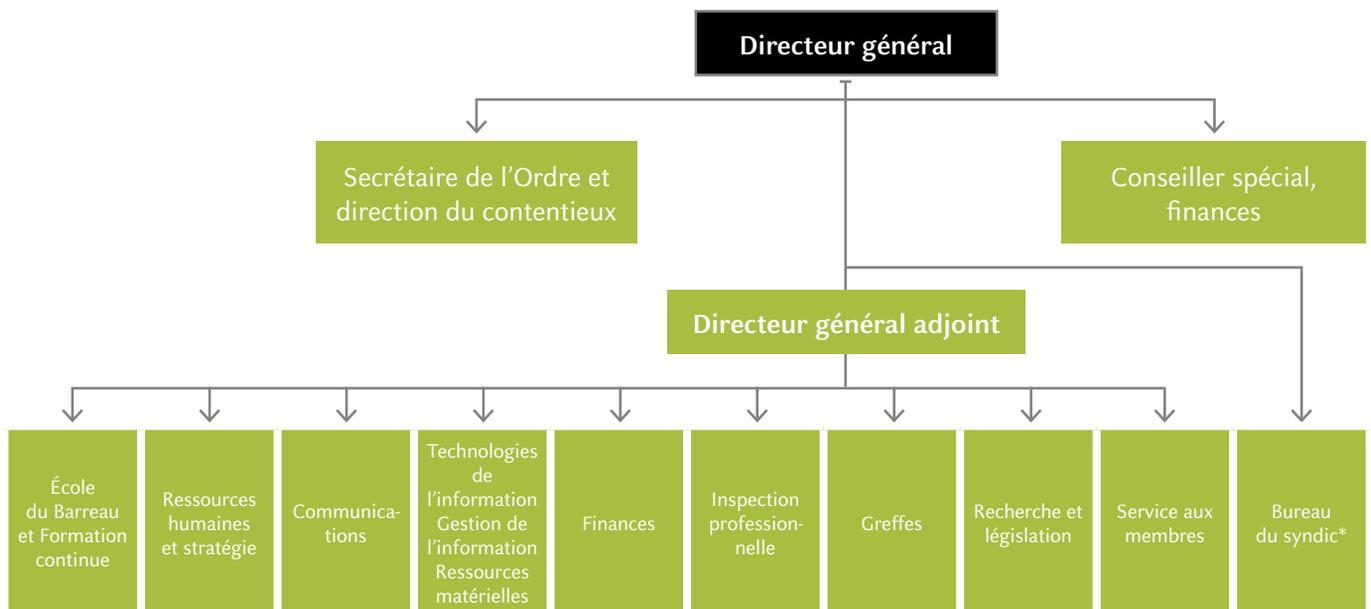
L'assemblée générale annuelle des membres	37
Le Conseil général	38
Le Comité exécutif	42
Les cotisations annuelles 2010-2011	47
Répartition de la cotisation annuelle.....	47
Administration des registres	50
Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice.....	50
Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.)	51
Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité.....	52
Le rapport du Bureau du syndic	53
Arbitrage.....	55
Les comités et groupes de travail du Barreau	56
Le Conseil de discipline	56
Le Comité de révision des plaintes.....	62
Le Comité du Fonds d'indemnisation.....	64
Le Comité d'accès à la profession	66
L'Inspection professionnelle du Barreau	67
Le Comité d'inspection professionnelle	70
Le Comité des équivalences	71
Le Comité de la formation des avocats	72
Le Comité de la formation professionnelle.....	73
Le Comité sur la formation continue obligatoire.....	74
Le Comité des requêtes	75
Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances	77
Le Comité accréditeur en médiation familiale	78
Rapport d'activité du Comité sur la sténographie	78
Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat	80
Le Comité exécutif sur l'exercice illégal.....	81
États financiers • Barreau du Québec	
Avis aux membres du Barreau du Québec	85
Bilan cumulé.....	86
Revenus et dépenses cumulés.....	88
Flux de trésorerie cumulés	90

Le Barreau du Québec est au service de 8 000 000 de Québécois.

Structure politique



Structure administrative



* Rappelons qu'en vertu de l'article 121.1 du Code des professions, le Conseil général doit prendre les mesures visant à préserver en tout temps l'indépendance du Bureau du syndic dans l'exercice des fonctions des personnes qui le composent.



PRÉSENTATION
20102011

Barreau
du Québec



Le rapport du **bâtonnier**



Dès le début de mon mandat, les orientations stratégiques étaient données, marquant ainsi le pas de mon bâtonnat. En effet, le Conseil général du Barreau du Québec a approuvé, en juin 2010, le nouveau plan stratégique de l'Ordre. Ce plan 2010-2014 actualise les axes stratégiques du plan précédent et offre davantage d'outils au Barreau pour réaliser pleinement sa mission.

Protection du public

Sous mon bâtonnat, j'ai continué d'appuyer toutes les mesures d'optimisation en lien avec notre mission de protection du public. Nous avons aussi fait l'embauche d'un nouveau syndic en la personne de M^e Patrice Guay, lequel travaille sans relâche avec son équipe à améliorer nos services aux citoyens. Cet élan d'optimisation, débuté depuis le bâtonnat de M^e Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r., Ad.E., nous a conduit, entre autres, à communiquer davantage sur nos processus en diffusant, par exemple, des communiqués de presse pour expliquer certaines décisions disciplinaires. Nous avons également poursuivi la production et la mise en ligne de capsules d'information pour le public sur les services du Barreau et les processus disciplinaires. Ces capsules sont diffusées en langage clair sur le site du Barreau du Québec.

Autre projet important : les travaux de planification pour la mise en place du projet « guichet client », lequel une fois ouvert assurera un meilleur service aux membres du public qui cognent à la porte du Barreau.

Valorisation de la justice et promotion de la règle de droit

L'année 2010-2011 a certainement été une année difficile pour l'image de la justice sur la place publique avec la tenue de la Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges et la grève des procureurs aux poursuites criminelles et pénales et des juristes de l'État. Ces événements ont cependant aussi créé une opportunité de revaloriser la justice et de réclamer vigoureusement des investissements dans ce secteur. Tout au long de mon bâtonnat, je me suis employé à inciter les citoyens et les membres à remettre la justice à l'avant-plan de notre projet de société. Ces crises qui ont secoué le monde juridique nous ont permis, collectivement, de prendre une nouvelle fois position sur divers enjeux de la justice. Même si notre voix a porté davantage cette fois-ci en raison du contexte de nos interventions, le travail est loin d'être terminé. Il faut prendre les moyens à notre disposition et planter les graines du changement, patiemment, avec persévérance. C'est un travail collectif et individuel pour quiconque est fier d'être officier de justice et citoyen d'une société démocratique.

La promotion de la règle de droit a également été au cœur de mes interventions. Le Barreau est intervenu dans les débats publics une soixantaine de fois durant cette année. Il a notamment présenté son mémoire sur le profilage racial devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse et il a déposé un mémoire très étoffé devant la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité.

L'accès à la justice

Tous les bâtonniers ont travaillé à améliorer l'accès à la justice. La liste des réalisations du Barreau au cours des deux dernières décennies est impressionnante : création d'Éducaloi et de Pro Bono Québec, soutien aux centres de justice de proximité, promotion de l'assurance juridique, etc. Malgré toutes ces initiatives, l'accès à la justice n'est pas acquis pour tous les citoyens et le Barreau ne peut, à lui seul, régler tous les problèmes en ce domaine, mais il peut encore y contribuer. Ainsi, au cours de l'année, nous avons publié un rapport sur la nécessaire hausse des seuils d'aide juridique, ainsi qu'un rapport sur l'accès à la justice par la fiscalité. Ces deux rapports contribuent de façon importante à la réflexion sur l'accès à la justice et comportent de nombreuses pistes d'intervention.

Outiller les membres

Travailler à valoriser la règle de droit et la justice, c'est aussi travailler pour les membres. Toutes mes actions ont cherché à valoriser l'apport inestimable des avocats dans la société. J'ai aussi eu à cœur de mettre sur pied un groupe de travail pour réformer le *Code de déontologie des avocats*, lequel n'avait pas subi de mises à jour d'importance depuis plusieurs années. Le travail est toujours en cours, mais à ce jour, le public, les juges et les avocats ont été sondés sur des enjeux déontologiques et les travaux avancent bien.

Tout au long de mon mandat, je me suis fait un devoir de soutenir le nouveau directeur général dans son intégration au Barreau et de l'appuyer dans les réformes administratives qu'il a enclenchées.

Si je ne devais dégager qu'un seul fait saillant de mon implication au Barreau tant au cours des années qui ont précédé mon bâtonnat, que durant mon bâtonnat, c'est mon ouverture à remettre les choses en question. De ne pas faire miens les paradigmes des autres. Mon année à la barre de mon ordre professionnel n'aura en rien circonscrit ma fougue à ce sujet.

Je laisse maintenant la place à **M^e Louis Masson**, Ad. E., mon successeur, pour qu'il porte un peu plus loin les enjeux de la justice.



Le bâtonnier du Québec,
M^e Gilles Ouimet

Le rapport du directeur général



Voilà maintenant sept mois que la direction de l'administration du Barreau m'a été confiée, succédant ainsi à M^e Jacques Houle. Depuis mon arrivée, j'ai participé à différentes activités et divers projets qui m'ont permis une immersion rapide dans l'univers du Barreau. Au premier plan figure l'adoption de notre nouveau plan stratégique 2010-2014 qui s'avère un précieux guide dans la multitude de projets que nous devons prioriser.

Des rôles modifiés

Le bâtonnier **Gilles Ouimet** et moi avons fait le nécessaire pour mettre en œuvre la décision prise à l'hiver 2010 par le Conseil général du Barreau concernant la gouvernance de l'Ordre. Cette décision modifie, entre autres, le rôle du directeur général et lui confie de nouvelles fonctions auparavant réservées uniquement au bâtonnier, telles que la représentation auprès du public de nos partenaires et des structures politiques. Je me suis assuré de donner vie à

cette nouvelle gouvernance qui vise à donner la stabilité nécessaire dans ce rôle de représentant du Barreau, tout en préservant le rôle, le rayonnement et le prestige de la fonction de bâtonnier. La sphère d'action et l'envergure du Barreau vont bénéficier de ce nouveau modèle de gouvernance puisqu'il nous permettra d'avoir une présence accrue sur la scène publique en multipliant les tribunes qui accueilleront les représentants du Barreau.

L'environnement interne et l'environnement politique, démographique et économique dans lequel le Barreau évolue démontrent clairement que nous sommes à un tournant de l'évolution de notre organisation.

Un Barreau en changement

L'environnement interne et l'environnement politique, démographique et économique dans lequel le Barreau évolue démontrent clairement que nous sommes à un tournant de l'évolution de notre organisation. Nous avons des opportunités à saisir. Pour y arriver, nous devons toutefois faire des ajustements et repousser nos limites pour démontrer davantage de cohérence dans nos actions; être plus efficient en tirant le meilleur parti des compétences de nos ressources et des technologies; renforcer nos liens de confiance avec l'État, les membres et le public.

Pour nourrir ces changements, la structure administrative a été modifiée afin de regrouper la gestion de toutes les opérations, à l'exception de celles du Bureau du Syndic, sous une nouvelle directrice générale adjointe, M^e **Lise Tremblay**. Nous avons pratiquement terminé la mise en place d'un tableau de bord des opérations, ce qui nous aidera à avoir une meilleure

vue d'ensemble de nos cibles opérationnelles. Un vaste chantier a aussi été mis en marche pour identifier différentes façons dont le Barreau peut accroître ses revenus — autrement que par les hausses de cotisations — ou encore de réduire ses dépenses.

Cette année, nous avons fait davantage appel aux technologies de l'information dans nos opérations courantes. Ainsi, dans le cadre du processus d'inscription annuelle, les opérations se sont faites uniquement en ligne. Nous avons élargi l'adhésion des cabinets à l'égard du module de gestion informatisée conçu spécialement pour eux, afin de leur permettre de mettre facilement à jour tous les comptes en fidéicomis, de payer les cotisations et de faire le suivi des obligations professionnelles des avocats œuvrant dans leur cabinet.

Prévention et amélioration des compétences

Depuis le 1^{er} avril 2009, tous les avocats du Québec ont l'obligation de suivre 30 heures de formation continue reconnue par période de 24 mois. De plus, toujours dans le but de maintenir et d'optimiser les compétences des membres, le Conseil général du Barreau a adopté en 2010 le Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats. Ce nouveau règlement est entré en vigueur à l'été 2010 et le Barreau a mis en œuvre un plan complet pour former les membres aux nouvelles obligations et les sensibiliser à l'importance des normes d'exercice professionnel. Un accompagnement personnalisé a même été offert par le Service de l'inspection professionnel.

De plus en plus près des citoyens

Le Barreau du Québec ne cesse de se rapprocher de ceux qu'il dessert en investissant dans les outils de prévention et de protection du public. Ainsi, nous avons coproduit la saison deux de la série télévisée *Le Droit de savoir* en collaboration avec Télé-Québec. Cette deuxième série de 13 émissions sera diffusée à Canal Savoir à l'automne 2011 et à Télé-Québec à l'été 2012. Nous avons également poursuivi la promotion de l'assurance juridique qui favorise l'accès aux services juridiques et à la justice en investissant dans deux campagnes télévisées tenues respectivement au printemps et à l'automne.

Ce ne sont que quelques-unes des réalisations de la dernière année qui ont mobilisé les ressources du Barreau. Je tiens à remercier le bâtonnier Gilles Ouimet ainsi que tous les membres de nos instances de leur confiance, de leur collaboration et de leur engagement.



Le directeur général,
M^e Claude Provencher, LL. B., M.B.A.

Le Barreau : agent de changement dans la société

Le Barreau du Québec a pour principale mission de protéger le public. En lien direct avec cette mission, le Barreau a la responsabilité de mettre à jour la législation et la réglementation professionnelles applicables aux avocats. Un volet important de la mission sociale du Barreau consiste aussi à participer à l'amélioration de la législation et de l'administration de la justice. Les interventions du Barreau visent notamment à assurer le respect des droits fondamentaux, la primauté du droit, l'encadrement des pouvoirs discrétionnaires de l'État, l'équité procédurale et l'indépendance judiciaire.

Le Barreau du Québec intervient auprès du législateur en analysant et en commentant les projets de loi. Dans le cadre de ses travaux, il est appelé à rencontrer les représentants de divers ministères, dont les ministères fédéral et provincial de la Justice, pour discuter de législation et d'administration de la justice. Le Barreau rencontre les représentants des tribunaux administratifs et judiciaires dans le cadre de comités de liaison. Il est aussi appelé à intervenir judiciairement pour défendre des principes d'intérêt public. À ce sujet, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention dans les débats judiciaires.

En ligne avec son plan stratégique, le Barreau cherche par ses interventions législatives à prévenir les risques de litige et les atteintes aux droits des citoyens. Le Barreau intervient le plus tôt possible dans le processus législatif, avant le dépôt des projets de loi lorsque cela est possible, avec la collaboration des ministères initiateurs de la législation. Cela suppose le développement de liens de confiance et de collaboration entre les institutions concernées et le Barreau.

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités.

Cette collaboration a évolué de façon intéressante en 2010-2011, notamment avec le ministère de la Justice du Québec, le ministère des Finances, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et l'Office de protection du consommateur du Québec, l'Autorité des marchés financiers, le ministère du Revenu et le ministère des Transports.

Législation, réglementation et débats publics

Pour participer à l'évolution de la législation et aux débats publics en matière de justice, le Barreau du Québec compte sur l'appui de quelque 40 comités. Au cours de l'exercice 2010-2011, il y a eu près de 60 interventions législatives ou réglementaires qui ont été menées à bien auprès du législateur.

Le Barreau du Québec a comparu en commission parlementaire à Québec au sujet des projets de loi suivants :

- Le projet de loi 87, *Loi sur la publicité légale des entreprises*
- Le projet de loi 94, *Loi établissant des balises encadrant les demandes d'accommodement dans l'administration gouvernementale et dans certains établissements*
- Le projet de loi 79, *Loi modifiant la Loi sur les mines*
- Le projet de loi 121, *Loi visant à améliorer la cohabitation entre les riverains de sentiers et les utilisateurs de véhicules hors route ainsi que la sécurité de ces utilisateurs*
- Le projet de loi 89, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin d'en renforcer le respect*
- Plan d'action gouvernemental pour l'égalité entre les femmes et les hommes

En outre, le Barreau a présenté son mémoire sur le profilage racial devant la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse en juin 2010.

Il a aussi présenté un mémoire très étoffé devant la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité, le 30 septembre 2010.

Le Barreau a produit un certain nombre d'interventions législatives dans les projets de loi émanant de l'Assemblée nationale dont notamment :

- Le projet de loi 88, *Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement concernant la gestion des matières résiduelles et modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles*
- Le projet de loi 196, *Loi sur la protection des dénonciateurs du secteur public*
- Le projet de loi 116, *Loi concernant l'acquisition de voitures pour le métro de Montréal*
- Le projet de loi 128, *Loi édictant la Loi sur les entreprises de services monétaires et modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement les fonds spéciaux et le secteur financier*
- Le projet de loi 131, *Loi modifiant la Loi sur la Régie du logement et diverses lois concernant le domaine municipal*
- Le projet de loi 82, *Loi sur le patrimoine culturel*

Par ailleurs, le Barreau a souligné au ministère du Revenu et au ministère des Finances les difficultés du Registraire des entreprises en regard de l'application de la réforme de la *Loi sur les sociétés par actions* et de la *Loi sur la publicité légale des entreprises*, le 10 mars 2011.

Le Barreau du Québec a comparu à la Chambre des communes ou au Sénat sur les projets de loi suivants :

- *Projet de loi S-6, Loi modifiant le Code criminel et une autre loi (Loi renforçant la sévérité des peines d'emprisonnement pour les crimes les plus graves)*
- *Projet de loi C-32, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur*
- *Projet de loi C-59, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (procédure d'examen expéditif) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois (Loi sur l'abolition de la libération anticipée des criminels)*
- *Projet de loi C-11, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et la Loi sur les Cours fédérales*
- *Le projet de loi S-10, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois*

Le Barreau a également produit un certain nombre d'interventions législatives sur les projets de loi fédéraux, notamment dans les projets de loi suivants :

- *Le projet de loi C-3, Loi favorisant l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens en donnant suite à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire *Mclvor c. Canada* (Registrar of Indian and Northern Affairs)*
- *Le projet de loi S-2, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois (Loi protégeant les victimes des délinquants sexuels)*
- *Le projet de loi C-4, Loi modifiant la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois (Loi de Sébastien (protection du public contre les jeunes contrevenants violents))*
- *Le projet de loi S-4, Loi concernant les foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations et les droits ou intérêts matrimoniaux sur les constructions et terres situées dans ces réserves*
- *Le projet de loi C-17, Loi modifiant le Code criminel (investigation et engagement assorti de conditions (Loi sur la lutte contre le terrorisme))*
- *Le projet de loi S-215, Loi modifiant le Code criminel (attentats-suicides)*
- *Le projet de loi S-204, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants)*
- *Le projet de loi C-16, Loi modifiant le Code criminel (Loi mettant fin à la détention à domicile de contrevenants violents et dangereux ayant commis des crimes contre les biens ou d'autres crimes graves)*

- Le projet de loi C-21, *Loi modifiant le Code criminel (peines pour fraude)*
- Le projet de loi C-22, *Loi concernant la déclaration obligatoire de la pornographie juvénile sur Internet par les personnes qui fournissent des services Internet (Loi sur la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle en ligne)*
- Le projet de S-9, *Loi modifiant le Code criminel (vol d'automobile et trafic de biens criminellement obtenus)*
- Le projet de loi C-558, *Loi modifiant le Code criminel (condition sociale)*
- Le projet de loi C-531, *Loi modifiant le Code criminel (propagande haineuse)*
- Le projet de loi S-7, *Loi visant à décourager le terrorisme et modifiant la Loi sur l'immunité des États*
- Le projet de loi C-522, *Loi modifiant le Code criminel et visant le Règlement sur la sécurité des véhicules automobiles (transport des élèves)*
- Le projet de loi C-547, *Loi modifiant le Code criminel (arrestation par le propriétaire)*
- Le projet de loi C-537, *Loi modifiant le Code criminel (mise en liberté provisoire par voie judiciaire dans le cas d'infractions perpétrées avec une arme à feu)*
- Le projet de loi C-35, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Loi sévissant contre les consultants véreux)*
- Le projet de loi C-49, *Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés et la Loi sur la sûreté du transport maritime (Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien)*
- Le projet de loi C-5, *Loi modifiant la Loi sur le transfèrement international des délinquants (Loi visant à assurer la sécurité des Canadiens)*
- Le projet de loi C-30, *Loi modifiant le Code criminel (Loi donnant suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire R. C. Shoker)*
- Le projet de loi C-48, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur la défense nationale en conséquence (Loi protégeant les Canadiens en mettant fin aux peines à rabais en cas de meurtres multiples)*
- Le projet de loi C-576, *Loi modifiant le Code criminel (fausse représentation à titre d'agent de la paix)*
- Le projet de loi C-565, *Loi modifiant le Code criminel (arrestation sans mandat par le propriétaire)*

- Le projet de loi C-23B, *Loi modifiant la Loi sur le casier judiciaire et d'autres lois en conséquence (Loi supprimant l'admissibilité à la réhabilitation pour des crimes graves)*
- Le projet de loi C-53, *Loi modifiant le Code criminel (mégaprocès) (Loi sur la tenue de procès criminels équitables et efficaces)*
- Le projet de loi C-54, *Loi modifiant le Code criminel (infractions d'ordre sexuel à l'égard d'enfants) (Loi sur la protection des enfants contre les prédateurs sexuels)*
- Le projet de loi C-61, *Loi prévoyant la prise de mesures restrictives à l'égard des biens de dirigeants et anciens dirigeants d'États étrangers et de ceux des membres de leur famille (Loi sur le blocage des biens de régimes corrompus)*

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice.

Avec l'Office de protection du consommateur, le Barreau collabore à la mise à jour de la loi avant le dépôt prochain d'un projet de loi concernant le crédit. Dans le même ordre d'idées, le Barreau échange avec le ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire au sujet d'un document de travail appelé à devenir un projet de législation sur l'aménagement du territoire. Par ailleurs, avec le ministère de la Justice du Québec, le Barreau collabore à la réforme du Code de procédure civile en produisant de nombreux commentaires sur la proposition gouvernementale.

Ce sont là quelques exemples qui illustrent le souci du Barreau du Québec d'agir en prévention et en amont du processus législatif tout en développant des liens de confiance avec le gouvernement et les organismes concernés et en faisant valoir ses préoccupations pour la protection des droits des citoyens et la pratique des avocats.

Administration de la justice

Le Barreau du Québec rencontre régulièrement les représentants des ministères de la Justice du Québec et du Canada pour échanger et discuter de diverses questions liées à l'administration de la justice, notamment dans le cadre des comités bipartites Barreau/Justice. Les objectifs d'accès à la justice, de primauté du droit et de saine administration de la justice sont partagés par le Barreau et le ministère de la Justice du Québec, et nous visons la collaboration dans la mise en œuvre de nos plans stratégiques respectifs.

Le Barreau du Québec participe en outre à de nombreux comités de liaison avec les tribunaux administratifs et les tribunaux judiciaires dont le mandat est d'identifier les problèmes d'administration de la justice et de proposer la mise en application de solutions appropriées.

Interventions judiciaires

En juillet 2009, le Barreau a adopté une politique relative à l'intervention du Barreau du Québec dans les débats judiciaires. Le Barreau intervient si la question en litige est suffisamment importante relativement à la mission du Barreau du Québec pour justifier une intervention aux débats. Les questions en litige qui méritent une attention particulière portent notamment sur le secret professionnel, l'indépendance judiciaire, la saine administration de la justice et les droits fondamentaux. Le Barreau du Québec est intervenu à la Cour d'appel du Québec dans l'affaire de la *Commission nationale des valeurs mobilières* (partage des compétences, droit civil, accès des entreprises québécoises à l'expertise des membres du Barreau du Québec). Le Barreau est intervenu par ailleurs à la Cour supérieure pour soutenir un processus indépendant de fixation de la rémunération au Tribunal administratif du Québec (indépendance de la justice). Le Barreau est aussi intervenu notamment dans la constitutionnalité des dispositions du projet de loi C-2 (modification au Code criminel).

L'action du Barreau du Québec influe sur les décisions en matière de primauté du droit et de saine administration de la justice. Dans la réalisation de son mandat de protection du public et de sa mission sociale, le Barreau nourrit un dialogue direct et constant avec les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires. Le Barreau constitue ainsi un agent de changement dans la société.

Regard sur les membres

Dans le cadre de l'inscription annuelle et du sondage socio-économique, le Barreau du Québec a demandé à ses membres de lui fournir davantage d'information, dont des données socio-démographiques, afin que l'Ordre puisse mieux connaître les groupes qui le composent et ainsi ajuster ses communications et services. Voici quelques faits saillants tirés des données reçues et quelques réalisations en lien avec ces groupes.

Regard sur les jeunes

Les jeunes avocats de dix ans et moins de pratique font l'objet d'attentions particulières grâce à des activités organisées pour eux avec le soutien du Barreau du Québec : Congrès de l'Association des jeunes barreaux du Québec (AJBQ), pages dédiées aux jeunes praticiens dans le *Journal du Barreau*, activité de « speed-mentorat » visant notamment à réunir des étudiants de l'École du Barreau et des jeunes avocats œuvrant en entreprise et édition du *Guide du nouvel avocat*.

Proportion des avocats comptant 10 ans de pratique et moins au sein du Barreau du Québec

10 ans de pratique et moins	2007-2008		2008-2009		2009-2010		2010-2011	
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
Femmes	4 847	60	5 303	60	4 989	61	4 992	61
Hommes	3 250	40	3 503	40	3 229	39	3 213	39
TOTAL	8 097	100	8 806	100	8 218	100	8 205	100
% sur total des membres	36 %		38 %		35 %		35 %	

Note : Le nombre total de membres est de 23 709.

Regard sur les femmes dans la profession

Depuis plusieurs années, à l'initiative du Comité des femmes dans la profession et dans le cadre de la Journée internationale de la femme, le Barreau du Québec organise un événement bénéfique qui réunit des femmes des milieux communautaires, des affaires et du milieu juridique.

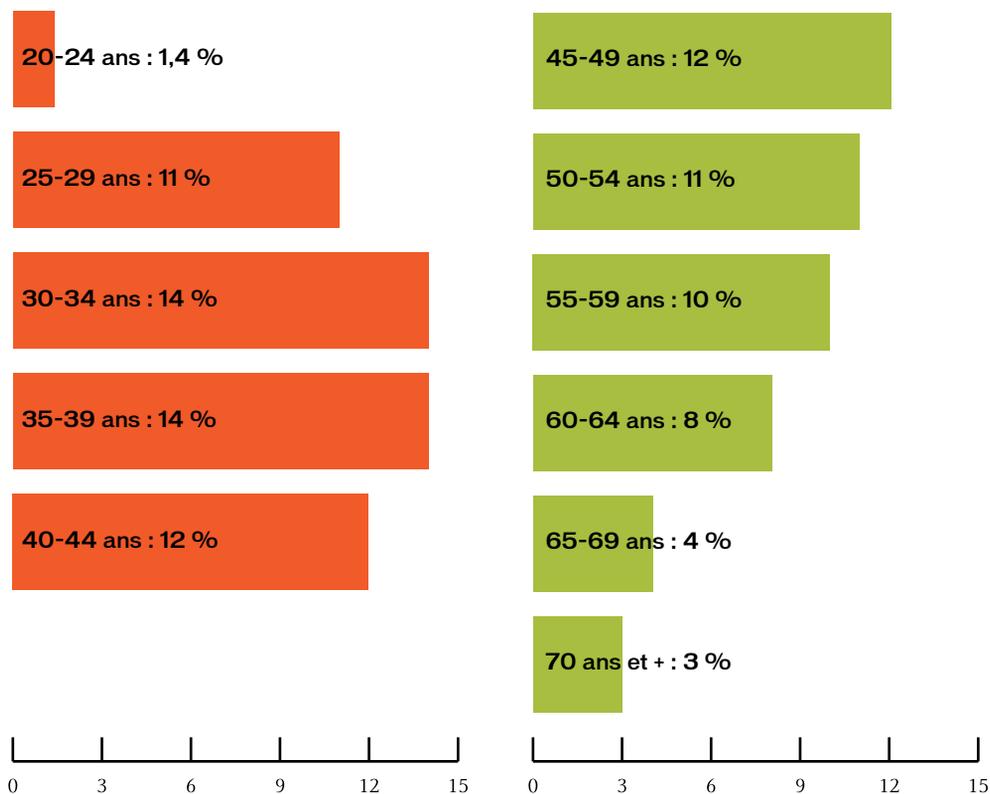
Répartition des membres



Regard sur les groupes d'âge des membres

Moins de 45 ans ♀ > ♂

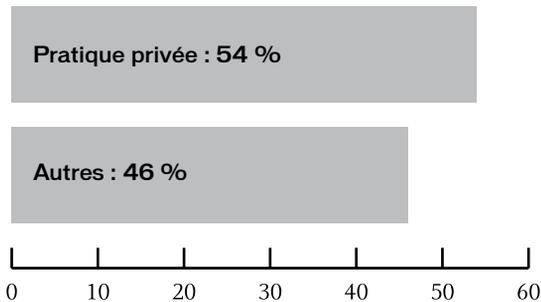
45 ans et plus ♀ < ♂



Regard sur l'exercice du droit

L'avocat portant toge et rabat pour plaider devant le tribunal est une image familière quand on pense à la profession d'avocat. Toutefois, il existe une majorité d'avocats qui ont relevé des défis novateurs dans d'autres champs d'une profession qui offre de plus en plus de diversité. En 2008, le Barreau a effectué une enquête socio-économique auprès de tous les avocats. Vous pouvez consulter les faits saillants de cette enquête au www.barreau.qc.ca.

L'exercice du droit :



Note : données du sondage socio-économique de 2008

Regard sur la diversité

Nombre d'avocats ayant volontairement indiqué l'appartenance à l'un de ces groupes

	Hommes	Femmes
Autochtones	38	43
Minorités visibles	574	732
Handicapés	64	40

Note : données de 2010-2011 non exhaustives, cette question de l'inscription annuelle étant facultative.

Regard sur les parents

Le Barreau offre un programme d'aide aux nouveaux parents appelé « Bébé Bonus ».

Bénéficiaires du programme « Bébé Bonus »

	Femmes	Hommes	Total	% Hommes
2008-2009	447	71	518	14 %
2009-2010	486	74	560	13 %
2010-2011	438	84	522	16 %

Note : ces données ne reflètent pas le nombre total de naissances et d'adoptions parmi les membres, mais plutôt le nombre de membres qui se sont prévalus du programme « Bébé Bonus ».

Reconnaître l'excellence

Voici les récipiendaires de la Médaille, des Mérites et de la distinction *Avocat émérite* de l'année 2010.

Médaille du Barreau du Québec

M^e Jean Chrétien, C.P., C.C., O.M., c.r., B.A., LL.L., LL.D., Ad.E., ancien premier ministre du Canada

La Médaille du Barreau est la plus haute distinction décernée par le Barreau du Québec. Elle vise à souligner la contribution remarquable d'un juriste québécois à l'avancement du droit, et plus largement à la société québécoise. En 2010, elle a été remise à M^e Jean Chrétien, qui compte sans aucun doute parmi les figures les plus influentes et les plus respectées du monde politique canadien.

Détenteur d'un baccalauréat en droit de l'Université Laval et admis au Barreau en 1958, il commence sa pratique en ouvrant son bureau d'avocat dans un quartier populaire de Shawinigan. Cependant, la politique le rattrape : déjà, plus jeune, M^e Chrétien s'impliquait aux côtés de son père et de son grand-père dans l'organisation politique du Parti libéral. Puis, en 1960, il devient l'un des principaux organisateurs de la campagne de Jean Lesage au Québec. C'est donc sans surprise qu'en 1963, à l'âge de 29 ans, il est élu comme député à la Chambre des communes.

Un à un, M^e Chrétien gravit les échelons du monde politique en occupant plusieurs postes importants au sein du Parti libéral. Il obtient son premier poste au cabinet en 1967 en tant que ministre sans portefeuille attaché aux finances. Puis, en 1968, le nouveau premier ministre du Canada, Pierre Elliott Trudeau, lui offre le poste de ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Puis, M^e Chrétien retrouve sa passion pour l'économie en étant successivement nommé secrétaire du Conseil du trésor en 1974, premier Canadien français à occuper la fonction de ministre des Finances du Canada en 1975 et ministre de l'Industrie et du Commerce en 1976. Enfin, pour faire front à la montée du mouvement souverainiste, M^e Chrétien est nommé ministre de la Justice, ministre d'État au Développement social et ministre responsable des négociations constitutionnelles à la fin de 1979. En 1986, M^e Chrétien démissionne de son siège pour prendre une pause de la scène politique et retourner à l'exercice du droit. Il y reviendra en 1990 pour occuper la chefferie du Parti libéral et éventuellement, soit en 1993, être élu premier ministre du Canada avec une majorité écrasante.

Après avoir servi au poste de premier ministre, M^e Chrétien quitte ses fonctions le 12 décembre 2003. Du coup, il prend sa retraite du monde politique pour revenir à ses premières amours, le droit. Il se joint, en janvier 2004, à un grand cabinet d'avocats à titre d'avocat-conseil et il exerce aujourd'hui principalement à Ottawa tout en restant actif à Montréal. En 2007, il est nommé Compagnon de l'Ordre du Canada, puis en 2009, il est nommé à l'Ordre du Mérite par la Reine Elizabeth II.



Mérite du Barreau

le Barreau décerne également à des membres un Mérite en reconnaissance de l'un ou l'autre des motifs suivants : l'accomplissement d'un haut fait professionnel, la réputation professionnelle, le dévouement à la cause du Barreau du Québec, l'engagement dans la défense des intérêts de la justice, la reconnaissance de l'engagement social, la contribution particulière à l'avancement du droit et de la justice ou pour tout autre motif jugé pertinent.



M^e Pierre-Gabriel Jobin, Ad.E., est certainement l'un des membres du Barreau les plus illustres faisant carrière à l'université. Après avoir commencé sa carrière par la pratique du droit à Québec, il se tourne rapidement vers l'enseignement, d'abord à l'Université Laval pendant quatre ans, puis ensuite à l'Université McGill, où il sera très actif au Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec. Il a aussi été un phare pour les avocats et autres juristes ayant travaillé à la compréhension et à la réflexion sur la réforme du *Code civil*.

M^e Jobin a fait l'objet de multiples honneurs. Il est notamment titulaire émérite de la Chaire Wainwright en droit civil de l'Université McGill depuis 2009 et membre titulaire depuis 2000 de la prestigieuse Académie internationale de droit comparé. Il a été aussi le récipiendaire, en 2003, d'une médaille de l'Association du Barreau canadien, division Québec, pour sa contribution insigne à la profession. Toutefois, c'est en tant qu'auteur et conférencier que M^e Jobin s'est fait le plus reconnaître, tant au Québec qu'à l'étranger, pour sa contribution exceptionnelle à la connaissance, à l'exercice et au développement du droit québécois. Depuis sa retraite en janvier 2009, il exerce encore des activités d'enseignement et de publication à temps partiel.



M^e Donald Béchar, Ad.E., agit à titre d'arbitre dans des litiges civils et commerciaux. Il est également reconnu comme une sommité en droit de la preuve et de la procédure. Au cours des vingt dernières années, il a transmis avec passion et générosité son expertise dans ce domaine dans le cadre de centaines de conférences données à ses pairs.

Le dévouement de M^e Béchar pour le Barreau est significatif. Depuis 1993, il est conférencier pour la Formation permanente du Barreau où il a, entre autres, joué un rôle clé lors des grandes réformes de la procédure civile. Sa rigueur intellectuelle, sa disponibilité et la qualité de ses remarques font de lui un conférencier prisé non seulement des avocats, mais aussi des membres de la magistrature, des tribunaux administratifs et des autres ordres professionnels. La façon dont M^e Béchar sait transmettre aux participants ses conférences ainsi que sa passion contribuent de façon unique à l'avancement du droit et de la justice. En plus d'être conférencier, M^e Béchar est aussi reconnu, tant par la magistrature que par ses pairs, comme un avocat plaideur polyvalent œuvrant dans des dossiers d'envergure dans les domaines du droit civil, du droit commercial, des assurances, de la responsabilité professionnelle, du droit disciplinaire et administratif.

M^e André C. Côté, Ad.E., a contribué de façon marquée au développement du droit du travail, notamment en agissant comme arbitre en relations de travail dans de nombreux dossiers, mais aussi par son enseignement et ses nombreux articles, commentaires et rapports de recherche.

M^e Côté a été professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval de 1974 à 2002, où il a entre autres enseigné le droit du travail et des associations ainsi que divers cours sur la fonction publique. Il a aussi enseigné pendant plusieurs années à l'École de formation professionnelle du Barreau du Québec. De même, sa carrière universitaire l'a amené à être choisi par ses pairs pour devenir, pendant huit ans, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval (1989 à 1997). Il aura d'ailleurs été pendant une bonne partie de cette période président du Conseil des doyens des Facultés de droit du Québec. M^e Côté a également fait sa marque dans le domaine de l'éthique. Enfin, en 2003, il est décoré du titre de Chevalier dans l'Ordre des palmes académiques par la République française.



M^e Esthel Gravel, Ad.E., est avocate dans le domaine du droit criminel et pénal depuis plus de trente ans, d'abord en pratique privée, puis au contentieux du Tribunal de la jeunesse de Québec, à titre de substitut du procureur général et, depuis 2003, comme procureure aux poursuites criminelles au Bureau de service-conseil du directeur des poursuites criminelles et pénales.

Pour elle, l'enjeu humain derrière un dossier est très important. C'est pourquoi elle est membre des conseils d'administration de plusieurs fondations et organismes voués à la défense et à la promotion des droits des victimes de crimes, dont le Centre pour les victimes d'agression sexuelle de Montréal dans lequel elle s'investit depuis 1988. De même, une importante partie du travail qui démarque tant M^e Gravel provient des nombreux ouvrages, précis et guides de travail qu'elle a écrits dans le domaine du droit criminel et pénal. Elle a entre autres travaillé à la rédaction de guides pour les poursuivants, dont un en 1996 sur la victimisation et ses conséquences, et un autre en 1998 sur les crimes à caractère sexuel à l'égard des enfants et des adolescents. Cela rejoint en effet son travail de procureure à la couronne dans le domaine des infractions sexuelles où elle a d'ailleurs agi à titre de responsable de l'équipe des infractions sexuelles du bureau de Montréal. En 1998, elle reçoit la prestigieuse Médaille du mérite par l'Association des substituts du procureur général et en 2008, elle est récompensée par le Comité fédéral-provincial territorial des chefs de poursuites pénales au Canada pour son engagement humanitaire.





Mérite Christine-Tourigny

chaque année, le Mérite Christine-Tourigny est décerné à une avocate pour son engagement social et son apport à l'avancement des femmes dans la profession. Cette année, le choix s'est arrêté sur **M^e Louise Langevin, Ad.E.**, pour des raisons plus qu'évidentes.

M^e Langevin est une femme engagée qui n'hésite pas à prendre position sur la place publique et auprès d'instances décisionnelles pour stimuler le débat social et le changement des politiques. Dans ce sens, elle s'est investie en 2007 à titre de membre du Comité externe sur la diversité religieuse face au droit à l'égalité du Conseil du statut de la femme et, plus récemment, à titre de conseillère à la condition féminine auprès de la commission Bouchard-Taylor. Elle a aussi publié un grand nombre de travaux sur des sujets tels que l'égalité des hommes et des femmes et la violence à l'égard des femmes qui ont contribué à constituer un courant d'expression de la pensée juridique québécoise féministe. Aussi, en plus de ses très nombreuses publications dans des revues ou ouvrages collectifs, M^e Langevin est co-auteure d'ouvrages reconnus sur l'indemnisation des victimes de violence sexuelle et conjugale.

Professeure à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 1991, son enseignement et ses recherches ont toujours porté sur le droit civil ainsi que sur l'analyse féministe du droit. Son travail s'étend aussi au bénéfice de regroupements et d'organisations : elle a été notamment titulaire, de 2006 à 2009, de la Chaire d'étude Claire-Bonenfant sur la condition des femmes de l'Université Laval ainsi que professeure invitée dans des programmes d'études de facultés de droit françaises.

Ses efforts constants de promotion des droits des femmes, tant dans la communauté juridique que dans la société en général, joints à sa perspicacité, à ses habilités de recherche et à sa capacité d'analyse font de M^e Langevin une avocate engagée et dévouée. M^e Langevin est sans conteste une avocate incontournable au développement des thèmes reliés aux femmes et, de ce fait, contribue de façon significative au rayonnement de la pratique du droit en lien avec les valeurs de respect et d'égalité qui caractérisent notre société moderne.

Récipiendaires de la distinction *Avocat émérite*

M^e Johanne April, Bas-St-Laurent

M^e Marie Claire Belleau, Québec

M^e Yves Bériault, Montréal

M^e Jean-Yves Bernard, Montréal

M^e Max R. Bernard, Montréal

M^e Yvan Bolduc, Montréal

M^e André C. Côté, Québec

M^e Luc Côté, Montréal

M^e Monique Dupuis, Montréal

M^e René Dussault, Québec

M^e Maurice Forget, C.M., Montréal

M^e Jean-Yves Fortin, Montréal

M^e Christine Fournier, Bedford

M^e Roch A. Fournier, Saint-François

M^e Jean-Jacques Gagnon, Montréal

M^e Chantal Gosselin, Québec

M^e Bernard Grenier, Montréal

M^e Louis P. Huot, Québec

M^e Colin Irving, Montréal

M^e Pierre Gabriel Jobin, Montréal

M^e Francine Larouche,
Abitibi-Témiscamingue

M^e Alain Létourneau, c.r., Montréal

M^e Jean Martel, Montréal

M^e Maxwell W. Mendelsohn, Montréal

M^e Françoise Mercure, Québec

M^e Pierre Messier, Montréal

M^e André Albert Morin, Montréal

M^e Alex K. Paterson, O.C., O.Q., c.r.
Montréal

M^e Richard W. Pound, O.C., O.Q., c.r.,
F.C.A., Montréal

M^e Claudia P. Prémont, Québec

M^e Reine-Marie Roy, Bas-St-Laurent

M^e Michael Stober, Montréal

M^e Pierre Sylvestre, Montréal

M^e Gérald R. Tremblay, C.M., O.Q., c.r.,
Montréal

Le personnel du Barreau

Direction générale

Solange Bellavance, secrétaire (temporaire)

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre et directrice du contentieux

M^e Gaston Gauthier, contentieux

M^e Frédéric Gouin, secrétaire du cabinet du bâtonnier

M^e Jacques Houle, conseiller spécial

Annie Langlois, secrétaire

Christian Lavoie, directeur principal, Services administratifs

Dominique Masse, adjointe à la direction générale

M^e Louis Masson, vice-président

M^e Gilles Ouimet, bâtonnier du Québec

M^e Claude Provencher, directeur général

Chantal Sabourin, secrétaire

Sylvie Thobois, secrétaire (temporaire)

M^e Lise Tremblay, directrice générale adjointe

César Augusto Zapata Mejia, stagiaire avocat

Bureau du syndic

Montréal

(*employés qui ont quittés avant le 31 mars)

M^e Julie Barnabé, avocate à la conciliation

M^e Marie-Josée Bélainky, syndique adjointe

Solange Bellavance, secrétaire (temporaire)

Margarette Bernard, secrétaire

M^e Pierre Bernard, syndic adjoint

Sandra Bertrand, agente d'information

M^e Guy Bilodeau, syndic adjoint

Armand Bourassa, inspecteur enquêteur *

M^e Edith Delisle, avocate à la conciliation

Corinne Denis-Masse, stagiaire avocate

Katherine Deslauriers, secrétaire

M^e Pierre Despatis, syndic adjoint

Claudine Duval, inspecteur enquêteur

Hager Eghtedari, secrétaire

M^e Chantal Fafard, avocate à la conciliation

Nathalie Gagnon, secrétaire

M^e Patrice Guay, syndic

Marie-Ève Hétu, préposée à la gestion des prises de possession

Linda Kelley, commis à la numérisation

Suzanne Laberge, inspectrice-enquêtrice

Normand Lacoste, inspecteur-enquêteur *

M^e Marie-France Laforce, avocate responsable à l'accueil et à l'information

M^e Sylvie Lambert, avocate à la conciliation

Line Lanouette, secrétaire *

M^e Luc Lapierre, syndic adjoint

Nicole Leduc, directrice administrative

Francine Leroux, secrétaire

Ludita Luparu, commis de service

M^e Guylaine Mallette, syndique adjointe

M^e Daniel Mandron, syndic adjoint

Monique Massicotte, secrétaire

M^e Adrien Meubus, avocat (temporaire)

Diane Midgley, réceptionniste-préposée à l'information

Diane Miron, préposée à l'inspection et secrétaire adjointe

M^e Jean-Michel Montbriand, syndic adjoint

Jacynthe Morin, secrétaire de relève

M^e Brigitte Nadeau, syndique adjointe

M^e Natalia Ouellette, avocate à la conciliation
Evelyne Paillé, analyste au Service
des enquêtes
René Paillé, inspecteur enquêteur
(temporaire)
Richard Perron, coordonnateur-inspecteur
Fernando Pezo, commis de service *
M^e Anne Provost, avocate à la conciliation
Nissrine Regragui, inspecteur-enquêteur
Sophie Roberge, secrétaire à l'inspection
Louise Rochon, préposée à la gestion
des dossiers à l'Inspection
M^e Josée Roussin, avocate à la conciliation
Nicole Roy, secrétaire
Carole St-Laurent, secrétaire
M^e Miriame Sanschagrin, avocate
(temporaire)
Claire Saulnier, secrétaire
Julie Sigouin, secrétaire
M^e Jasmine Simard, avocate (temporaire)
M^e Michèle St-Onge, syndique *
M^e Marie-Claude Thibault, syndique adjointe
M^e Nathan Williams, avocat (temporaire)

Québec

M^e Daniel Gagnon, syndic adjoint
M^e Lise Gagnon, avocate à la conciliation
M^e Pierre-Gabriel Guimont, syndic adjoint
M^e Dominique Jolin, avocate
Isabelle Martin, secrétaire
M^e Patrick Richard, syndic adjoint
Nathalie Roy, secrétaire
Claudine Vézina, secrétaire-réceptionniste

Communications

Martine Boivin, rédactrice en chef
du *Journal du Barreau*
France Bonneau, directrice
Diane Grenon, coordonnatrice
des événements
Marie-Hélène Jodoin, secrétaire
des communications
Martine Meilleur, coordonnatrice
des communications et des relations
avec les médias
Claire Mercier, secrétaire
Chantale Pelletier, coordonnatrice
des communications électroniques
Marie-Andrée Pineault, secrétaire
aux événements (temporaire)
Virginie Savard, coordonnatrice
des communications
Ginette Vallée, secrétaire (temporaire)

École du Barreau

Michel Bal, agent aux dossiers étudiants
Solange Bastien, secrétaire à
la documentation
Diane Berger, préposée aux services
aux étudiants
Amélie Borges, coordonnatrice des services
aux étudiants
Jacinthe Caron, adjointe aux programmes
Johanne Dubois, commis à la comptabilité
M^e Manon Dulude, responsable des stages
et des services aux étudiants
Suzanne Gagné, coordonnatrice
aux équivalences
Lise Marcil, responsable de l'administration
Thérèse Paradis, préposée à la comptabilité

Linda Rioux, adjointe aux stages
et aux services aux étudiants

Daniel Sburlea, commis à la comptabilité
(temporaire)

M^e Jocelyne Tremblay, responsable
des programmes

M^e Lise Tremblay, directrice

École du Barreau – Centre de Montréal

Lyne Brunet, préposée à l'aide financière
et aux étudiants

Marina Goncharova, préposée
à l'information

Denise Goyer, préposée aux services
aux étudiants et aux stages

Céline Théberge, secrétaire

M^e Josée Turcotte, directrice

École du Barreau – Centre d'Ottawa

Solange Labrosse, secrétaire-réceptionniste

Francine Lafrenière, secrétaire

M^e Jean-Paul Osborne, directeur

École du Barreau – Centre de Québec

M^e Mabel Dawson, directrice

Lyne Leclerc, secrétaire-réceptionniste

Diane-Jasmine St-Pierre, secrétaire

Louise Villeneuve, préposée aux activités
de formation et d'évaluation

École du Barreau – Centre de Sherbrooke

Rachel Dostie, secrétaire

Josée Labrecque, secrétaire-réceptionniste

Guy Morin, directeur

Finances

Geneviève Beaucage, contrôleur

Denis Bruneau, directeur

Josée Dépatie, préposée aux cotisations
(temporaire)

Gaétane Dubé, technicienne comptable
aux revenus

Lyne Dupras, préposée à la comptabilité

Hélène Graveline, chef comptable

Sylvie Lussier, technicienne aux cotisations

Réjean Maheu, directeur adjoint

Kathy Otis, commis à la comptabilité

Myriam Parent, préposée aux revenus

Formation continue

Marie Agnesetti, commis de service

M^e Gilles Bachand, avocat

Michèle Bernard, agente aux activités
de formation

Marie-Ève Castonguay, coordonnatrice
aux activités de formation

Brigitte Desmarais, agente aux activités
de formation

Charles Hounwanou, agent aux dispensateurs

Nicksara Marre, commis (temporaire)

M^e Yannek Ostaficzky, responsable du
service à la clientèle et contenu technologique

Josée Rochefort, coordonnatrice
aux activités de formation

M^e Martin Thibault, avocat (temporaire)

M^e Lise Tremblay, directrice

Marly Villagra, commis (temporaire)

Linda Yahyaoui, préposée aux demandes
individuelles (temporaire)

Gestion de l'information

Chantal Demers, technicienne en gestion des documents et archives

Martin Dufour, coordonnateur en gestion documentaire et archives

Bruno Dupont, technicien en gestion des documents et archives

Stéphane Ernst, technicien en gestion des documents et archives

Lucie Grenier, technicienne senior en documentation

Martin Perron, technicien en gestion des documents et archives

Muriel Vaillancourt, technicienne senior en documentation

Greffes

Lina Aquino, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement

Martine Aubry, préposée au Greffe d'arbitrage

Mirella Bérubé, préposée au Greffe d'arbitrage et révision de plaintes

Johanne Bouchard, préposée à l'information et à la numérisation au Tableau de l'Ordre

Sylvie Brisson, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement

Stéphanie Corbin, technicienne juridique au Greffe de discipline et au recouvrement

Lucie Corriveau, préposée-coordonnatrice à l'inspection des comptes en fidéicomis

Julie Delorme, préposée à l'information et à la numérisation au Greffe de discipline

Élise Dulude, préposée à l'admission et aux inscriptions

Manon Fontaine, préposée à la saisie des données au Tableau de l'Ordre et à l'information

Chantal Hébert, préposée aux registres

Anne-Marie Lauriault, préposée au Greffe de réinscription

M^e Nathalie Nicole Poirier, superviseuse du Service des greffes

Geneviève Robidas, préposée

Sylvie Roy, secrétaire au Greffe d'indemnisation et coordonnatrice de projets

M^e Nancy Trudel, directeur

Inspection professionnelle

Denis Bédard, technicien en comptabilité

M^e Julie A. Blondin, avocate

M^e Stéphanie Boutin, avocate

Julie Gagnon, secrétaire aux inspections comptables

Isabelle Gauthier, technicienne en comptabilité

Raymonde Guay, secrétaire

M^e Geneviève Lefebvre, directrice

Natasha Legault-Dumont, commis (temporaire)

Andrée Matteau, coordonnatrice aux inspections comptables

Hélène Nakache, secrétaire aux projets spéciaux

Claire Ouellet, préposée au traitement des guides d'autoévaluation

Marilou Rivest, commis (temporaire)

Recherche et législation

Geneviève Blouin, secrétaire
M^e Carla Chamass, avocate
M^e Nicole Dufour, avocate
Danièle Gignac, secrétaire
Lefebvre, Louis-Philippe, avocat
(temporaire)
Jocelyne Major, secrétaire
M^e Chantal Perreault, avocate (temporaire)
M^e Marc Sauvé, directeur
Viviane Senez, secrétaire

Ressources humaines et stratégie

Sonia De Cesare, adjointe aux ressources
humaines
Élise Deacon, conseillère en ressources
humaines
Sylvie Lamothe, réceptionniste
Ghislaine Odam, réceptionniste
Claude Soucy, directeur

Ressources matérielles

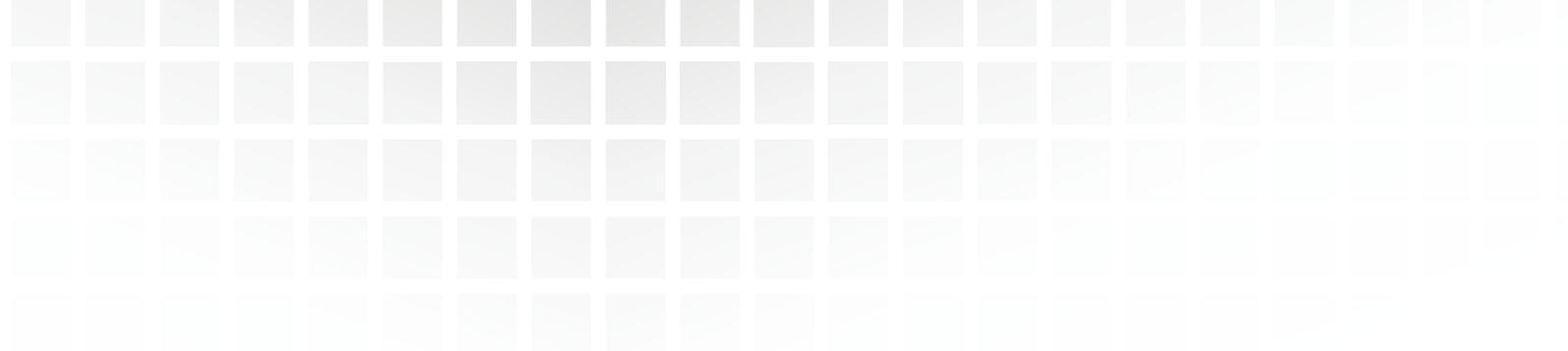
Pierre Bourget, commis de service
Guy Chamberland, employé de service
René Gervais, employé de service
Christian Lavoie, directeur
François Racine, gestionnaire des ressources
matérielles et approvisionnements
Denis Saint-Pierre, préposé au soutien
administratif

Service aux membres

Lyne Daigle, secrétaire (associations)
M^e Laurent Fafard, avocat
Sophie Gagnon, secrétaire
Marie-Ève Leblond, secrétaire (équité)
Stéphanie Legris, secrétaire (service de garde)
Michel Moisan, agent d'information
et de référence
M^e Fanie Pelletier, conseillère à l'équité
M^e Dyane Perreault, directrice
Louise Ste-Marie, secrétaire de la directrice

Technologies de l'information

Pierre Olivier Beaudry, Technicien en
informatique
Lucie Bonneau, conseillère à l'amélioration
continue et formation
Cristina Lucica Coman,
analyste-programmeuse
Antonio Junior Édouard, technicien
en informatique
Rachid El-Hachem, analyste-programmeur
Normand Fafard, coordonnateur
développement et assurance qualité
Christian Lavoie, directeur
Gaétan Lemelin, analyste-programmeur/Test
André Potvin, coordonnateur amélioration
continue et gestion de projets
Charles Prévost, administrateur système
téléphonique et courrier électronique
Jean-Pierre St-Yves, analyste-program-
meur/DBA



ADMINISTRATION
20102011



Barreau
du Québec



L'assemblée générale annuelle des membres

L'assemblée générale annuelle des membres du Barreau du Québec s'est tenue le samedi 5 juin 2010, à compter de 11 h 30, au Fairmont Le Manoir Richelieu de La Malbaie

Une seule résolution a été soumise à l'Assemblée générale annuelle des membres. Toutefois, comme celle-ci n'avait pas reçu les dix signatures requises conformément aux règles adoptées pour présenter une résolution à l'Assemblée générale annuelle, elle n'a pas été présentée devant l'assemblée. Cette demande concernait la catégorie « avocat à la retraite » et la possibilité pour les membres ayant ce statut d'être utiles au Barreau du Québec.

Le Conseil général



Conseil général 2010-2011

Les membres

Le bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet
M^e Louis Masson, vice-président, Ad. E.

**Délégué de la section de
l'Abitibi-Témiscamingue**
La bâtonnière Isabelle Breton

Délégué de la section d'Arthabaska
Le bâtonnier Jean-François Houle

**Délégué de la section du Bas St-Laurent/
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine**
La bâtonnière Nancy Lajoie

Déléguée de la section de Bedford
Le bâtonnier René Sévigny

Déléguée de la section de la Côte-Nord
La bâtonnière Nancy Leblanc

**Déléguée de la section
de Laurentides-Lanaudière**
M^e Caroline Blache

Délégué de la section de Laval
Le bâtonnier Jacques Trudeau

Déléguée de la section de Longueuil
La bâtonnière Lyne Morin

Délégués de la section de la Mauricie
Le bâtonnier Stephan Foisy
M^e Jean-François Lavallée

Délégués de la section de Montréal
Le bâtonnier Marc Charbonneau
M^e Elizabeth Greene
M^e Antoine Aylwin
M^e Katherine Gledhill
M^e Karen Kear
M^e Gregory James Moore

M^e André Albert Morin, Ad. E.

M^e Catherine Pilon

M^e Martine L. Tremblay

M^e Dominique Vézina

Délégués de la section de l'Outaouais

Le bâtonnier André J. Roy

M^e Patsy Bouthillette

Délégués de la section de Québec

La bâtonnière Lu Chan Khuong

M^e Guy Leblanc

M^e Régnald Beaudry

M^e Éric Hardy

M^e Mathieu Leblanc-Gagnon

Déléguée de la section de Richelieu

La bâtonnière Carole Lepage

**Délégué de la section
du Saguenay–Lac-St-Jean**

M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.

Délégués de la section de Saint-François

Le bâtonnier Alain Heyne

M^e Annie-Claude Hinse

**Membres nommés par l'Office
des professions du Québec**

M. Paul Desrosiers

M^{me} Gisèle Gadbois

M. Noëlla Lavoie

M^{me} Renée Piette

Observateurs (non votants)

M^e Pierre Chagnon, bâtonnier sortant

M^e Marc Ouimette, Abitibi-Témiscamingue

M^e Fannie Côtes, Arthabaska

M^e Catherine Duguay, Bas St-Laurent/
Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine

M^e Antony Leclerc, Bedford

M^e Hubert Besnier, Côte-Nord

M^e Pierre Cliche, Laurentides–Lanaudière

Le bâtonnier Alain Manseau,
Laurentides–Lanaudière

M^e Maryse Bélanger, Laval

M^e Marie-Claude Richer, Longueuil

M^e Marie-Claude Rioux, Québec

M^e Françoise de Cardaillac, Richelieu

La bâtonnière Caroline Aubin,
Saguenay–Lac-St-Jean

M^e Nicole Tremblay, Saguenay–Lac-St-Jean

M^e Anne Lessard, Association des avocats
et des avocates de province

Invités (non votants)

M^e Jacques Houle, directeur général (avril
à septembre 2010) et conseiller à la direc-
tion générale (septembre 2010 à mars 2011)

M^e Claude Provencher, directeur général
(depuis septembre 2010)

M^e Gerald N. Apostolatos, Association
du Barreau canadien

M^e Miville Tremblay, Association
des avocats et des avocates de province

M^e Terry Cameron, Association des jeunes
barreaux du Québec

M^e Nicolas Plourde, Groupe de travail sur
la gouvernance

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

M^e Frédéric Gouin, secrétaire du bâtonnier

M^e Lisa Bérubé, substitut

M^e Jean-Paul Perron, substitut

M^e Doris Larivée, substitut

M^e Michel Paul Synnott, substitut

M^e Simon Tremblay, substitut

M^e Martine L. Tremblay, substitut

Les réunions

	9-10 décembre 2010, Montréal
17-18 juin 2010, Montréal	13 décembre 2010, par courriel
23 septembre 2010, Rimouski	15 décembre 2010, par courriel
22 octobre 2010, par courriel	30-31 mars 2011, Québec

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions adoptées par le Conseil général sont résumées ci-après. Plusieurs ont préalablement été discutées au Comité exécutif.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le Conseil général :

- Adopte le budget du Barreau du Québec, des recommandations quant au montant des cotisations et effectue des nominations à des comités statutaires et aviseurs du Barreau.
- Désigne M^e Claude Provencher, directeur général du Barreau du Québec pour un mandat de cinq ans à compter du 1^{er} septembre 2010.
- Adopte le texte du projet de *Règlement sur les autorisations légales des provinces et territoires canadiens d'exercer la profession d'avocat qui donne ouverture au permis du Barreau du Québec*.
- Adopte le nouveau Plan stratégique 2010-2014.
- Met sur pied un comité de travail bipartite Barreau – magistrature afin de faire le point sur les résultats du projet pilote de déclaration commune et trouver des solutions concertées visant une saine administration de la justice notamment quant aux objectifs d'accessibilité et de proportionnalité.
- Crée un Comité de liaison « Sections de province – Barreau du Québec ».
- Nomme M^e Geneviève Lefebvre à titre de directrice au Service de l'inspection professionnelle à compter du 2 juillet 2010.
- Mandate le vice-président du Barreau pour qu'il demande au ministère de la Justice de mettre à la disposition des avocats des salles dans les palais de justice pour que les interrogatoires puissent avoir lieu en utilisant le système d'enregistrement mécanique déjà en place dans les palais de justice, afin de pallier la pénurie des sténographes officiels.

- Précise le texte de l'exclusion 2.04 e) de la police du Fonds d'assurance du Barreau du Québec afin, qu'à compter du 1^{er} avril 2011 soient ajoutés à l'exclusion habituelle énonçant les actes frauduleux, malhonnêtes, criminels ou de faute intentionnelle, les éléments suivants : les fausses déclarations ou fausses représentations faites sciemment, ainsi que les fautes volontaires commises par l'assuré, que ce dernier ait ou non voulu causer un dommage.
- Modifie les règles d'attribution du titre avocat émérite selon les recommandations du Comité sur la recommandation des avocats émérites.
- Nomme M^e Patrice Guay au poste de syndic du Barreau du Québec.
- Appuie le mouvement « Les juristes pour la cohérence » et invite tous les membres du Barreau du Québec à y adhérer.
- Entérine l'ensemble des commentaires préliminaires et enjeux formulés par les comités consultatifs de la famille, de la procédure civile et des recours collectifs en regard de la proposition instituant le nouveau *Code de procédure civile* du 10 mars 2011 tel que complétés par les travaux du Conseil général et en autorise la transmission avec une lettre faisant état de priorités et enjeux.
- Nomme M^e Lise Tremblay directrice générale adjointe du Barreau du Québec.
- Mandate le Comité exécutif afin que le Barreau du Québec adopte dans les meilleurs délais un plan d'action afin de valoriser et défendre le système de justice au Québec.

Le Comité **exécutif**



Les membres

Le bâtonnier du Québec, Gilles Ouimet

M^e Louis Masson, vice-président, Ad. E.

Le bâtonnier Marc Charbonneau (Montréal)

M^e Elizabeth Greene (Montréal)

M^e Antoine Aylwin (Montréal)

La bâtonnière Lu Chan Khuong (Québec)

M^e Guy Leblanc (Québec)

M^e Caroline Blache (Laurentides–Lanaudière)

M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E. (Saguenay–Lac-Saint-Jean)

M. Paul Desrosiers, représentant du public

M^e Pierre Chagnon, bâtonnier sortant

M^e Jacques Houle, directeur général (avril à septembre 2010)
et conseiller à la direction générale (septembre 2010 à mars 2011)

M^e Claude Provencher, directeur général (depuis septembre 2010)

M^e Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

Comité exécutif 2010-2011

Les réunions

22 avril 2010, Montréal	27 septembre 2010, Montréal
4 mai 2010, conférence téléphonique	15 octobre 2010, conférence téléphonique
10 mai 2010, par courriel	27-28 octobre 2010, Montréal
12 mai 2010, Montréal	11 novembre 2010, Montréal
27 mai 2010, Montréal	8 décembre 2010, Montréal
5 juin 2010, La Malbaie	13 décembre 2010, par courriel
16 juin 2010, Montréal	14 décembre 2010, par courriel
29 juin 2010, Montréal	5 janvier 2010, par courriel
5-6 juillet 2010, Mont-Tremblant	28 janvier 2010, Montréal
7 juillet 2010, par courriel	17 et 18 février 2011, Sainte-Marguerite (Estérel)
3 août 2010, par courriel	25 février 2011, par courriel
27 août 2010, Montréal	14 mars 2011, conférence téléphonique
8 septembre 2010, conférence téléphonique	22 mars 2011, conférence téléphonique
16 septembre 2010, conférence téléphonique	29 mars 2011, Québec
22 septembre 2010, Rimouski	

Faits saillants

Seules les plus importantes résolutions publiques adoptées par le Comité exécutif sont résumées ci-après.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le Comité exécutif :

- Délivre les permis spéciaux, les permis restrictifs temporaires et les permis de conseiller en loi.
- Rejette ou accueille les demandes de réclamation au Fonds d'indemnisation.
- Nomme les membres des comités aviseurs et les syndic correspondants et les syndic ad hoc.
- Procède aux radiations administratives et aux demandes d'examens médicaux.
- Approuve les orientations budgétaires 2011-2012.
- Accorde une subvention de 20 000 \$ à l'organisme Éducaloi, afin de contribuer à l'organisation du Colloque « Dire le droit », sur le thème du langage clair.
- Demande au Comité de la gouvernance et d'éthique qu'il amorce une réflexion sur la composition des membres du Comité de la gouvernance et d'éthique, la durée du mandat et la nature du mandat.

- Approuve les recommandations du rapport du Groupe de travail sur l'accès à la justice par la fiscalité, notamment celle-ci :

Le gouvernement favorise l'accès à la justice pour l'ensemble des contribuables en encourageant le recours à tout mode approprié de résolution des différends, en particulier la médiation, la conciliation et l'arbitrage, lesquels devraient être soutenus par des mesures fiscales, dont la détaxation de certains services de justice identifiés par règlement.

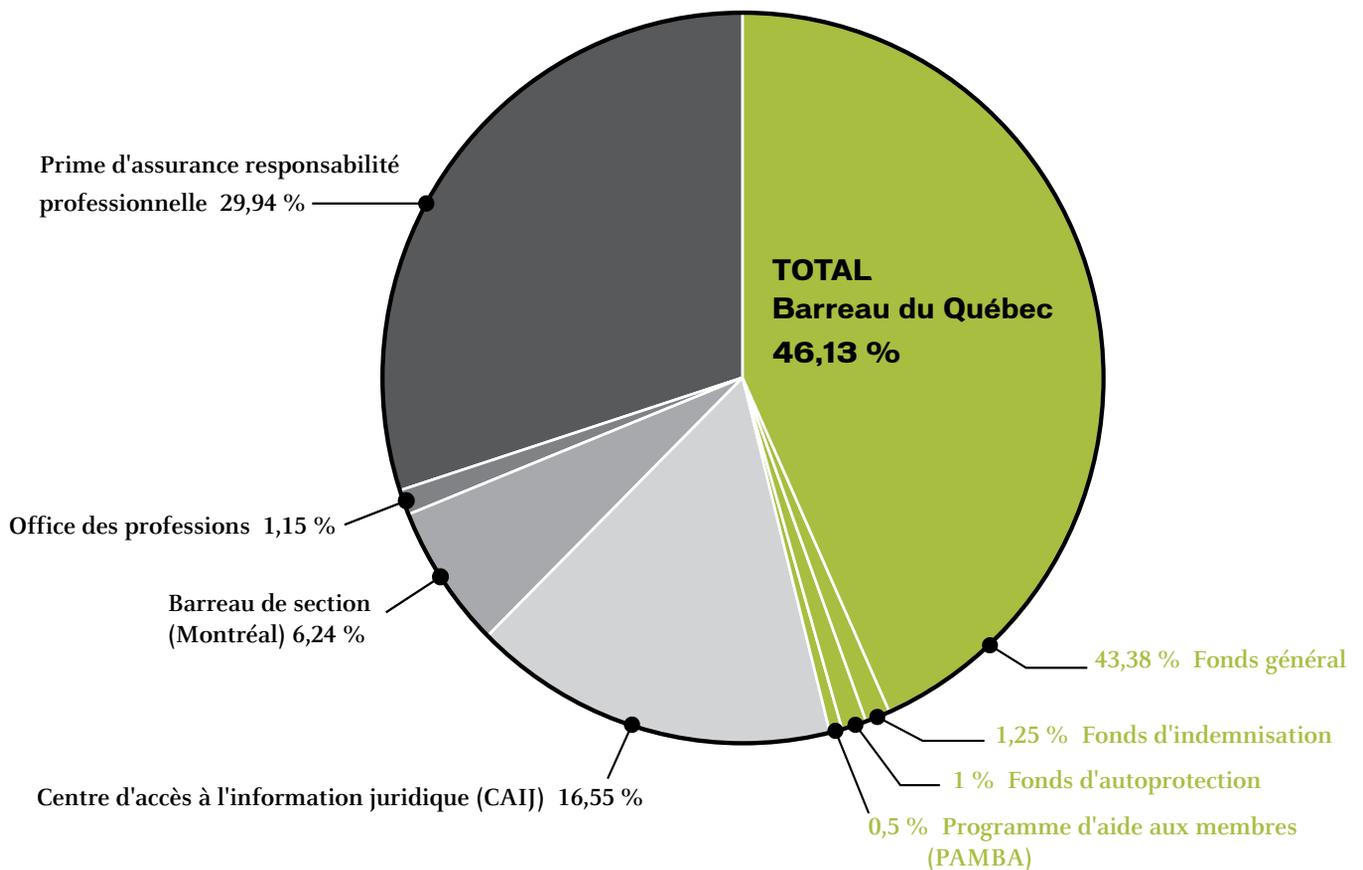
- Mandate M^e Pierre Bourque à titre de procureur du Barreau du Québec afin de participer à la commission publique d'enquête sous la présidence de M^e Bastarache et forme un groupe de travail afin d'élaborer la position du Barreau du Québec sur le processus de nomination des juges au Québec.
- Permet aux avocats canadiens d'obtenir des autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions* afin d'agir en matière d'immigration au Québec;
- Demande au ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles de préciser l'article 3 du *Règlement sur les consultants en immigration* afin de ne pas exclure les avocats canadiens qui obtiennent une autorisation spéciale en vertu de l'article 42.4 du *Code des professions*;
- Confie au Groupe de travail sur la réforme du *Code de déontologie des avocats* la réflexion sur la possibilité de modifier le *Code de déontologie des avocats* et permettre, à certaines conditions, aux avocats québécois de percevoir une commission.
- Rend obligatoire l'inscription annuelle par voie électronique à compter de l'année 2011, donc à compter du 15 février 2011 et fixe à 150\$ les frais d'administration qui seront chargés aux membres qui désirent se prévaloir des mesures exceptionnelles et particulières que le Barreau mettra en place pour répondre aux besoins des membres qui ne peuvent compléter leur inscription annuelle par voie électronique.
- Fixe, en vertu de l'article 86.0.1(8) du *Code des professions*, les frais administratifs des demandes de permis spéciaux, de permis restrictifs et de permis délivrés en vertu de l'ARM à 100\$ à compter du 1^{er} juin 2010.
- Autorise la production de la série 2 du magazine télévisé « Le Droit de savoir » en coproduction avec Télé-Québec.
- Adopte la politique éditoriale du *Journal du Barreau*.
- Permet aux Centres de justice de proximité d'aider les citoyens à remplir des formulaires à la condition qu'un avocat ou un notaire travaille dans chacun des Centres de justice de proximité.

- Recommande au Conseil général d'adopter le texte du projet de règlement sur les autorisations légales des provinces et territoires canadiens d'exercer la profession d'avocat qui donnent ouverture au permis du Barreau du Québec.
- Décide d'intervenir en Cour d'appel dans le dossier de la Commission nationale des valeurs mobilières et dans le renvoi par le gouverneur en conseil au sujet de la proposition concernant une loi canadienne intitulée *Loi sur les valeurs mobilières*, à la Cour suprême du Canada (CSC-33718).
- Approuve le principe de la création d'un Prix du Barreau du Québec sur la justice participative et demande au Comité sur la justice participative du Barreau du Québec de déterminer les modalités de ce prix.
- Demande au ministre de la Justice sa collaboration pour assurer la traduction en anglais de la réforme du *Code de procédure civile* dès à présent.
- Adopte une politique d'attribution de subventions mise en vigueur le 1^{er} septembre 2010.
- Approuve le projet de mémoire pour des soins de fin de vie respectueux des personnes.
- Demande au ministre de la Justice de majorer immédiatement les seuils d'admissibilité à l'aide juridique en fonction du salaire minimum sur la base des engagements financiers formulés par le ministre de la Justice en octobre 2005; et d'adopter une période de référence mensuelle (au lieu d'annuelle), laquelle correspond mieux à la réalité des personnes nécessitant une aide juridique.
- Approuve le projet de création d'un Centre de justice de proximité à Montréal selon les paramètres tels que précisés dans le rapport d'étape préparé par M^e Nicolas Plourde daté du mois d'août 2010.
- Nomme M^e Pierre Despatis syndic par intérim.
- Recommande au Conseil général de nommer M^e Geneviève Lefebvre à titre de directrice au Service de l'inspection professionnelle à compter du 2 juillet 2010.
- Approuve les états financiers vérifiés de l'École du Barreau du Québec pour l'exercice se terminant le 31 mai 2010.
- Approuve la mise en place du Projet Justicia sur la rétention et l'avancement des femmes dans la profession.
- Recommande au Conseil général de préciser le texte de l'exclusion 2.04 e) de la police du Fonds d'assurance du Barreau du Québec.

- Recommande au Conseil général l'approbation d'une politique de mission internationale.
- Adopte la Politique sur la gestion des ressources informationnelles du Barreau du Québec.
- Confie un mandat de recherche qualitative à M^{me} Diane-Gabrielle Tremblay, professeure au département Travail, Économie et Gestion à la TÉLUC, l'université à distance de l'UQAM, dont les résultats serviront à plusieurs points :
 - Documenter la question de la conciliation travail-famille pour définir les services et mesures que le Barreau du Québec pourrait vouloir développer;
 - Enrichir la connaissance sur les liens entre la santé des membres, la protection du public et les difficultés de conciliation travail-famille;
 - Fournir des éléments pour bonifier la prochaine enquête socio-économique en 2013.
- Conclut un partenariat de deux ans afin de soutenir financièrement le concours québécois en entrepreneuriat jusqu'à concurrence d'une commandite de 18 000 \$.
- Adopte un plan d'action en matière de promotion du langage clair.
- Recommande au Conseil général de nommer M^e Patrice Guay au poste de syndic du Barreau du Québec.
- Approuve le projet Politique de rétention de services d'avocats externes.
- Approuve le Plan stratégique 2010-2013 présenté par le Comité sur les communautés culturelles.
- Donne son appui au principe du projet de loi C-232 et souhaite son adoption au Parlement du Canada, considérant que le Barreau du Québec estime que le droit d'être entendu par un juge dans une des deux langues officielles est fondamental au Canada.
- Accorde un budget d'environ 20 000 \$ afin de mettre sur pied une campagne de sensibilisation et de valorisation du rôle de l'avocat auprès des populations immigrantes et des intervenants en immigration au Québec.
- Approuve la création de nouvelles œuvres pour la Médaille et les Mérites du Barreau et octroie le contrat à M^{me} Elisabeth Jelen.
- Recommande au Conseil général de nommer M^e Lise Tremblay directrice générale adjointe du Barreau du Québec.
- Octroi, pour l'année 2011, la Médaille du Barreau à la juge Louise Otis, les Mérites du Barreau à M^e Tamara Thermitus, M^e Paul M. Martel, M^e François Xavier Simard et le prix Christine Tourigny à M^e Jennifer Stoddart.

Les cotisations annuelles 2010-2011

Répartition de la cotisation annuelle



Exemple basé sur les cotisations d'un membre montréalais payant les cotisations et la prime d'assurance responsabilité professionnelle.

Les cotisations du Barreau du Québec	
Première année	263,00 \$
Deuxième année	578,50 \$
Troisième année	704,00 \$
Quatrième année et plus	844,50 \$
La cotisation au Fonds d'indemnisation du Barreau du Québec	
Première année et plus	25,00 \$
La contribution au programme d'aide aux membres du Barreau (PAMBA)	
Première année et plus	10,00 \$
Les cotisations au Centre d'accès à l'information juridique (CAIJ)	
Première année	100,00 \$
Deuxième année	232,75 \$
Troisième année	281,75 \$
Quatrième année et plus	331,75 \$
La contribution au Fonds d'autoprotection	
Première année et plus	20,00 \$
La contribution au financement de l'Office des professions	
Première année et plus	22,95 \$
Les cotisations aux barreaux de section	
Abitibi-Témiscamingue	187,90 \$
Arthabaska	187,90 \$
Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	170,87 \$
Bedford	132,90 \$
Côte-Nord	195,44 \$
Outaouais	
Première année	82,90 \$
Deuxième année et plus	132,90 \$
Laurentides-Lanaudière	125,82 \$
Laval	
Première et deuxième années	117,90 \$
Troisième année et plus	167,90 \$
Longueuil	
Première année	82,90 \$
Deuxième année	92,90 \$
Troisième année	112,90 \$
Quatrième année et plus	162,90 \$
Mauricie	
Première année	87,90 \$
Deuxième année et plus	142,90 \$

Les cotisations aux barreaux de section (suite)

Montréal	
Première année	60,00 \$
Deuxième année	75,00 \$
Troisième année	85,00 \$
Quatrième année et plus	125,00 \$
Québec	
Première année	85,00 \$
Deuxième et troisième années	110,00 \$
Quatrième année et plus	150,00 \$
Richelieu	
Première année	102,90 \$
Deuxième année et plus	142,90 \$
Saguenay-Lac-Saint-Jean	142,90 \$
Saint-François	152,90 \$

Notes :

La cotisation annuelle au Barreau du Québec est payable le ou avant le 1^{er} avril de chaque exercice financier.

Le Barreau du Québec perçoit la cotisation pour les barreaux de section au même moment que sa propre cotisation et en fait remise aux sections.

Un montant de 25 \$ est inclus dans la cotisation du Barreau du Québec jusqu'à reconstitution d'un surplus suffisant.

La cotisation aux sections inclut 32,90 \$ à l'Association des avocats et avocates de province sauf pour les sections de Montréal et de Québec.

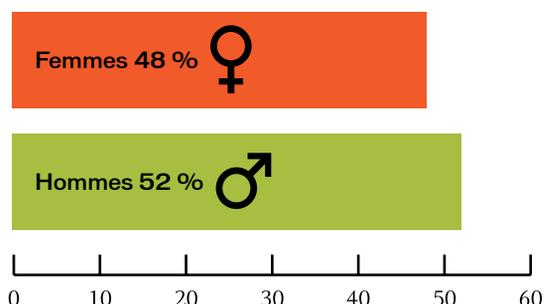
Un abonnement de 15 \$ au *Journal du Barreau* est inclus dans la cotisation annuelle.

La prime pour le Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec est de 600,00 \$.

Administration des registres

Le Tableau de l'Ordre et les permis d'exercice

Au cours de l'exercice 2010-2011, le Tableau de l'Ordre a compté 847 nouvelles inscriptions, portant le total des membres en règle à 23 709, comparativement à 23 263 à pareille date l'an dernier.



Permis d'exercice au 31 mars 2011

Sections	Avocats		Conseillers en loi	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Abitibi-Témiscamingue	71	89		
Arthabaska	140	100		
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/ Îles-de-la-Madeleine	117	111		
Bedford	114	91		
Côte-Nord	50	42		
Laurentides/Lanaudière	481	454		
Laval	386	328		
Longueuil	536	604	3	1
Mauricie	156	103		
Montréal	6 804	6 263	6	3
Outaouais	730	759	2	
Québec	1 891	1 809	1	1
Richelieu	316	300		
Saguenay/Lac-Saint-Jean	193	149		
Saint-François	260	245		
TOTAL	12 245	11 447	12	5
GRAND TOTAL : 23 709 membres				

Note : 164 avocats sont inscrits dans plus d'une section.

Radiations du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Motif de la radiation	Nombre
Radiation disciplinaire	38
Radiation en vertu des articles 85.3 du <i>Code des professions</i> et 65 (1) de la <i>Loi sur le Barreau</i> (non-paiement de la cotisation, défaut de remplir l'inscription annuelle et non-paiement de la prime d'assurance responsabilité)	49
Radiation (Comité des requêtes articles 55.1 et 55.2 du <i>Code des professions</i>)	6
Radiation pour curatelle (article 69.1 de la <i>Loi sur le Barreau</i>)	5

Autorisations spéciales d'exercer

Catégorie de permis	Nombre	Refus
Autorisations spéciales en vertu de l'article 42.4 du <i>Code des professions</i>	611	0
Permis spéciaux de Conseiller juridique canadien	16	0
Permis spéciaux de Conseiller juridique étranger	10	0
Permis spéciaux de Conseiller juridique d'entreprise	1	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de 41 du <i>Code des professions</i>	10	0
Permis restrictifs temporaires en vertu de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i>	11	2
Conseillers en loi en vertu de 55 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	7	0
Conseillers en loi en vertu de 56 de la <i>Loi sur le Barreau</i>	4	0

Registre des sociétés par actions (S.P.A.) et sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (s.e.n.c.r.l.)

Exercice au sein d'une société

	2008-2009	2009-2010	2010-2011	Cumulatif depuis le 6 mai 2004
Nombre total des membres actifs	7 837	7 943	8 271	8 271
Nombre total des membres du Barreau du Québec	4 731	4 789	5 074	5 074
Nombre total S.E.N.C.R.L. (nouveaux dossiers)	13	14	9	121
Nombre total de membres faisant partie d'une S.E.N.C.R.L.	6 763	6 768	6 878	6 878
Nombre de S.E.N.C.R.L. multidisciplinaires	2	2	0	39
Nombre total de S.P.A. (nouveaux dossiers)	74	83	91	584
Nombre total de membres faisant partie d'une S.P.A.	1 064	1 172	1 390	1 390
Nombre de S.P.A. multidisciplinaires	4	8	3	38

Formation : mai 2004

Responsables :

M^e Claire Moffet, responsable du droit professionnel

M^e Nancy J. Trudel, registraire

Rapport :

Le *Code des professions* a été modifié par la *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives* concernant l'exercice des activités professionnelles au sein d'une société. Ces modifications législatives sont entrées en vigueur le 21 juin 2001 et autorisent les ordres professionnels à adopter un règlement pour permettre à leurs membres d'exercer leurs activités professionnelles au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (S.E.N.C.R.L.) ou d'une société par actions (S.P.A.). Le Barreau du Québec a préparé un règlement intitulé *Règlement sur l'exercice de la profession d'avocat en société et en multidisciplinarité*, qui est entré en vigueur le 6 mai 2004.

Registre des testaments et mandats en cas d'incapacité

Les registres des dispositions testamentaires et des mandats donnés en prévision de l'incapacité consistent en un système informatisé d'inscription des actes conservés par les membres du Barreau du Québec. Y sont inscrites les données nécessaires afin de pouvoir retracer efficacement les actes recherchés. Le Barreau du Québec ne conserve aucun de ces actes; ce sont plutôt les avocats qui en sont dépositaires ou le Bureau du syndic. Il en est ainsi depuis 1979 pour le Registre des dispositions testamentaires et depuis 1991, pour celui des mandats. Depuis septembre 2003, un guichet unique de recherche a été institué en collaboration avec la Chambre des notaires. Ainsi, le public, les avocats et les notaires peuvent s'adresser à un seul endroit pour une demande de recherche et obtenir les résultats en un seul envoi tant du Barreau du Québec que de la Chambre des notaires. Il importe de signaler que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires conservent toutefois l'autonomie de leurs registres respectifs.

Rapport :

2010-2011	
Registre des testaments	
Inscriptions	1 982
Inscriptions cumulatives (<i>depuis le 1^{er} décembre 1979</i>)	113 109
Recherches	51 496
Recherches cumulatives (<i>depuis le 1^{er} décembre 1979</i>)	666 439
Testaments retracés	746
Registre des mandats en cas d'incapacité	
Inscriptions	1 205
Inscriptions cumulatives (<i>depuis le 15 avril 1990</i>)	22 090
Recherches	4 507
Recherches cumulatives (<i>depuis le 15 avril 1990</i>)	32 731
Mandats retracés	25

Le rapport du Bureau du **syndic**

Le Bureau du syndic a pour mission d'assurer la protection du public. Ainsi, il est responsable des enquêtes concernant la conduite dérogatoire des avocats et du dépôt des plaintes disciplinaires; il fait enquête également sur toute personne qui demande son admission, sa réadmission, son inscription, sa réinscription ou un changement de catégorie au Tableau de l'Ordre; il a juridiction sur la conciliation des comptes d'honoraires des avocats. Il offre un service d'information au public et aux membres de l'Ordre. Enfin, il procède aux prises de possession et aux perquisitions.

Le Bureau du syndic compte 13 syndics adjoints et 27 syndics correspondants sous la direction de M^e Patrice F. Guay, syndic du Barreau.

Liste des syndics adjoints

Montréal

M^e Pierre Bernard
M^e Guy Bilodeau
M^e Claude Chartrand
M^e Pierre Despatis
M^e Luc Lapierre
M^e Guylaine Mallette
M^e Daniel Mandron
M^e Jean-Michel Montbriand
M^e Brigitte Nadeau
M^e Marie-Claude Thibault

Québec

M^e Daniel Gagnon
M^e Pierre-Gabriel Guimont
M^e Patrick Richard

Liste des syndics correspondants

M^e Hubert Besnier, Côte-Nord, Sept-Îles
M^e Jean-Pierre Boileau, Richelieu, Saint-Hyacinthe
M^e Luc Boulais, Richelieu
M^e Pierre Bordeleau, Mauricie, Trois-Rivières
M^e Dave Boulianne, Bas-St-Laurent et Gaspésie
M^e Chantal Boyer, Abitibi-Témiscamingue
M^e Yvon Daigle, Saint-François
M^e Gérard Desjardins, Outaouais
M^e Ginette Desjardins, Richelieu, Varennes et Sorel-Tracy
M^e Mario Dionne, Bedford
M^e Grégoire Dostie, Côte-Nord
M^e Luc Drouin, Richelieu
M^e Richard Dufour, Laval

M^e Marie-Sandra Ethier,
Abitibi-Témiscamingue

M^e Michel B. Fournier, Laval

M^e Denis F. Gauthier, Laval

M^e Paul Guimond, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Pierre Hébert, Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Jean-Pierre Hinse, Arthabaska, Frontenac

M^e Rodrigue Joncas, Bas-Saint-Laurent–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

M^e Sylvain Labranche,
Abitibi-Témiscamingue

M^e André Lalancette,
Saguenay–Lac-Saint-Jean

M^e Bruno Langelier, Arthabaska

M^e Jocelyne Pépin, Longueuil

M^e Francine Pharand, Outaouais

M^e André Rioux, Bas-Saint-Laurent–
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine

M^e Jacques Samson, Arthabaska

Liste des avocates à la conciliation

Montréal

M^e Julie Barnabé

M^e Édith Delisle

M^e Chantal Fafard

M^e Natalia Ouellette

M^e Anne Provost

M^e Josée Roussin

1 poste à combler

Québec

M^e Lise Gagnon

Rapport d'activité du Bureau du syndic 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Ouverts durant la période	Demeurant ouverts à la fin de la période
Abandon ou cessation sans avis	1	1
Conciliation de différend entre avocats	1	2
Conciliation et enquête	151	136
Déclaration de culpabilité criminelle	7	1
Demande de réinscription	52	49
Demande d'enquête	1 407	1 090
Demande d'information	604	46
Demande d'intervention	237	49
Dossier du procureur de la plainte disciplinaire	16	171
Faillite et exercice sous condition	6	4
Perquisition dans un cabinet	13	1
Prise de possession de dossier	22	12
Exercice illégal	3	1
Signalement et demande d'expertise médicale	4	3
TOTAL	2 524	1 566

Dossiers autres qu'en conciliation de comptes d'honoraires	Nombre
Total de membres visés par ces dossiers	1 550
Total des dossiers réglés par la conciliation du syndic	66
Décisions	Nombre
Décision du syndic de porter plainte	43
Décision du syndic de ne pas porter plainte	1 775
Demandes de conciliation	Nombre
Nombre de demandes reçues	711
Nombre de demandes rejetées pour non-respect du délai	41
Nombre de demandes ayant conduit à une entente	341

Arbitrage

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats est régi par le *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des avocats*. Il tire son origine de l'article 88 du *Code des professions* qui impose au Barreau du Québec l'obligation d'établir par règlement une procédure de conciliation et d'arbitrage de comptes de ses membres pour les personnes recourant aux services de ceux-ci. Il s'agit donc d'un service mis à la disposition des clients insatisfaits souhaitant contester le compte d'honoraires professionnels de leur avocat à défaut d'en être arrivés à une entente à l'étape de la conciliation effectuée par le Bureau du syndic du Barreau du Québec.

L'arbitrage des comptes d'honoraires des avocats (géré par le Greffe d'arbitrage)

	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Demandes d'arbitrage	212	172	221
Montréal	109	99	124
Extérieur de Montréal	103	73	97
Auditions tenues	229	250	251
Dossiers fermés	189	198	146
Sentences arbitrales			
Comptes réduits	55	67	41
Comptes maintenus	60	58	39
Règlements intervenus	47	45	41
Remboursements aux clients	16	21	14
Désistements	5	1	5
Absences de juridiction	6	6	0
Rejets de la demande hors-délai	0	0	0
Nombre de dossiers actifs au 1^{er} avril	194	168	243
Nombre de dossiers (arbitres uniques)	129	115	133
Nombre de dossiers (conseils)	83	57	88
Auditions tenues	229	250	251

Les comités du Barreau

Le Conseil de discipline

Formation : juin 1967

Nombre de séances : 122 séances complétées sur 143 journées d'auditions

Membres :

Président nommé par le gouvernement après consultation du Barreau :

M^e Jean Pâquet (depuis le 28 août 2007)

Présidents suppléants désignés par le gouvernement après consultation du Barreau (depuis le 28 août 2007 – mandat de trois ans) :

M^e Delpha Bélanger

M^e Réjean Blais

M^e Irving Gaul

M^e Jean-Guy Gilbert

M^e Jacques Lamoureux

M^e Jean-Guy Légaré

M^e Pierre Linteau

M^e Tommaso Nanci

M^e Jacques Parent

M^e François D. Samson

M^e Simon Venne

M^e Serge Vermette

Membres désignés par le Conseil général :

Montréal

M^e Pierre Audet

M^e François Barette

M^e Julie Baril

M^e Marc Beauchemin

M^e Christine Baudouin

(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Charles Baudouin Côté
(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Normand Bérubé

M^e Charles E. Bertrand

M^e J.L. Marc Boivin

M^e Diane Bouchard

(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Josée Bouret

M^e Pierre Bourque

(jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Louise Boutin

(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Louis Brien

M^e Christiane Brizard

M^e William Brock

M^e Daniel Brunet

M^e Maurice Cloutier

M^e Louise Comtois

M^e Lewis M. Cytrynbaum

(jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Claudette Dagenais

(jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Jean-Claude Danis

M^e Luc Deshaies

M^e Louise Desautels

(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Martin Desrosiers

M^e Raynald A. Dion

M^e José P. Dorais

(jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Isabelle Doray

M^e Sébastien Dyotte

(depuis le 22 septembre 2010)

M^e Martin Fortier

Me Philippe Gariépy
Me Benoît Gendron
Me Michelle Gérin-Lajoie
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Luc R. Gervais
Me Céline Gervais
(depuis le 22 septembre 2010)
Me Réal Goulet
Me Lukasz Granosik
Me Tina Hobday
Me Scott Hughes
Me Steven B. Katkin
Me Reine Lafond
Me Barry Landy
Me Marc Laperrière
Me Sylvain Larocque
Me Anne A. Laverdure
Me Martin Leblanc
Me Patrice Leblanc
Me Pierre Lecavalier
Me Hélène Leduc
Me Louis Legault
Me Dominique Legault
(depuis le 22 septembre 2010)
Me Anne Lessard
Me David H. Linetsky
Me Patrick Marcoux
Me Nadine Martin
Me Joël Mercier
Me Paul J. Mercier
Me Jean-François Mercure
Me Jean-François Michaud
Me Michel Miller
Me Benoît Monette
Me Claude Nadeau
Me Thierry Nadon
Me Howard Nemeroff
Me Neil Gary Oberman
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Mark J. Paci
Me Étienne Panet-Raymond
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Nicole Parent
Me Chantal Perreault
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Jean-Luc Pétrin
Me Vincent Piazza
Me Mireille Pinard
Me Gilbert Poliquin
Me Robert Potvin
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Karen M. Rogers
(jusqu'au 15 octobre 2009)
Me Isabelle Roy
Me Simon Ruel (jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Guy Saint-Aubin
Me Pierre Salois (jusqu'au 22 septembre
2010)
Me Carole Samuel
Me Louis Samuel
Me Emmanuelle Saucier
Me Chantal Sauriol
Me Martine Sauvé
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Claude Savoie
Me Sylvie Séguin
(depuis le 22 septembre 2010)
Me Martha Shea
Me Steven Slimovitch
Me Antoine St-Germain
(jusqu'au 22 septembre 2010)
Me Michel Paul Synnott
(jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Jean-Rémi Thibault
M^e Johane Thibodeau
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e Pierre-Yves Trudel
M^e Benoit Turcotte
M^e Philippe Vachon
M^e Paul Veillette
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e David H. Wood

Québec

M^e Julie Arsenault
M^e Jean Asselin
M^e Michel Beaupré
M^e Donald Béchar
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Pierre-Marc Bellavance
M^e Jean-François Bertrand
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Martine Bérubé
M^e Pierre Bolduc
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Réjean Bouchard
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Roger Breton
M^e Michelle Carignan
M^e Maryse Carré
M^e Louis-Michel Côté
M^e Alain Daigle
M^e Pierre Daignault
M^e Anne de Billy
M^e Claire Delisle
M^e Éric Denille
M^e Karine Dionne
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e Brigitte Émond
M^e Clément Goulet (jusqu'au 25 mars 2011)

M^e Linda Goupil
M^e Guy Grantham
M^e Karina Houde
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e André Jacques
M^e Luc Jobin
M^e Marie Lafond
M^e Stéphane Lamonde
M^e Geneviève Lapointe
M^e Claude Larose
M^e Jean-Guy Lebel
M^e Lise Malouin
M^e Johanne McNeil
M^e Marie-Alyne Pearson
M^e Élisabeth Pinard
M^e Erika Porter
M^e Roger Pothier
M^e Rémy-Noël Poulin
M^e Reynald Poulin
M^e Gilles Provençal
M^e Henri Renault
M^e Denis Richard
M^e Louis Riverin
M^e Guy G. Roy (jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Hugues Roy
M^e Madeleine Roy
M^e Frédéric St-Jean
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Louis Ste-Marie
M^e Bernard Tremblay
M^e Jocelyn Vallerand
M^e Paule Veilleux

Régions

M^e Francis Archambault
M^e Silvy Atkins

M^e Normand Auclair
M^e Hubert Besnier
M^e Denis Luc Blouin
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Christine Fournier
M^e Sylvain Gaudette
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e Michel Isabelle
M^e France Joseph
M^e Isabelle Labranche
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e Francis Larin
M^e Paul LeBoutillier
M^e Louis Marquis

M^e Carolyne Mathieu
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Jacinthe L. Mercier
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Maurice Paquette
(jusqu'au 22 septembre 2010)
M^e Johanne Pinsonnault
(depuis le 22 septembre 2010)
M^e Normande Savoie
M^e Raymond-Mathieu Simard
M^e Roland Veilleux
M^e John Georges Wurtele

Secrétaire désignée par le Conseil général :
M^e Nancy J. Trudel

Rapport :

NOMBRE DE PLAINTES déposées par année et leur provenance

Syndic du Barreau du Québec

2008-2009 : 58

2009-2010 : 63

2010-2011 : 39

Syndic ad hoc à la suite de la révision (art. 123.3 C.P.)

2008-2009 : 0

2009-2010 : 0

2010-2011 : 4

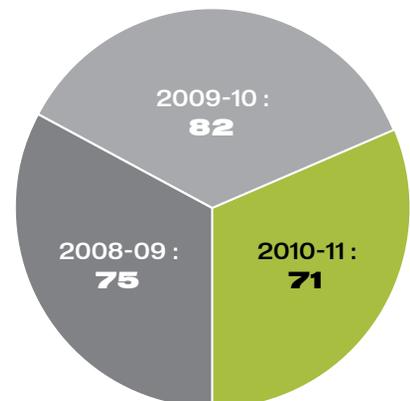
Plaignant privé

2008-2009 : 17

2009-2010 : 19

2010-2011 : 28

TOTAL DES PLAINTES combinées



Décisions du conseil de discipline

	Nombre
Autorisant le retrait de la plainte	1
Rejetant la plainte	22
Déclarant l'intimé coupable	25
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	6
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	24
Imposant une sanction	42
Toute autre décision	12
Arrêt des procédures	4
Retourne au greffe de discipline	1

Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif et décisions du Comité exécutif relatives à ces recommandations

Nature de la recommandation ou de la décision	Nombre	
	Recommandations du Conseil de discipline au Comité exécutif	Décisions du Comité exécutif relatives aux recommandations du Conseil de discipline
Requête en vertu de l'article 161 du <i>Code des professions</i>	0	0

	Nombre
Décisions du Conseil rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	107

Sanctions imposées par chef d'accusation

Compilation des décisions pour chaque chef d'accusation et des appels	Dossiers
Période de radiation de trois mois et moins	36
Période de radiation de plus de trois mois et de moins d'un an	90
Période de radiation d'un an à cinq ans	116
Période de radiation de plus de cinq ans à dix ans	10
Période de radiation de plus de dix ans	0
Radiation permanente	10
Limitation du droit de pratique	0
Amende de 600 \$ et moins	20
Amende de plus de 600 \$	13
Réprimande	21
Ordonnance de remboursement	10
Plainte rejetée	0
Requête en radiation provisoire	0
Appel au Tribunal des professions	22
Révision judiciaire à la Cour supérieure	1
Avis de radiation	38 avis de radiation pour 29 avocats
Révocation de permis	0

Note : L'article 1 du projet de loi 12 modifiant le *Code des professions* est entré en vigueur le 4 décembre 2007. Des modifications ont été faites aux sanctions imposées par le Conseil de discipline, notamment au niveau des amendes prévues à l'article 156 du *Code des professions*. Les amendes sont passées d'au moins 600 \$ et d'au plus 10 000 \$ à au moins 1 000 \$ et d'au plus 12 500 \$ (L.Q., 2007, C.-25, art. 1). Prenez note que les données ont été compilées sous l'ancien texte de loi.

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	21
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	2
Décisions rendues par le Tribunal des professions	16

Le Comité de révision des plaintes

Formation : octobre 1994, octobre 1995, mars 1996

Nombre de séances : 35 séances de travail pour 237 avis rendus

Membres :

M^e Joanne Granger, présidente

M^e Mylène Beaupré

M^e France Bonsaint

M^e Pierre Boulanger

M^e Pierre Bousquet (depuis le 10 décembre 2010)

M^e Jacques Chandonnet

M^e Julie Chenette (jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Claudette Dagenais (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Christian Drolet

M^e Linda D. Dupont (jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Pierre Gagné

M^e Gabriel Gaudet

M^e Linda Lavoie

M^e Johanne Lemieux (jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Claude Lemire

M^e Carolyne Mathieu (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Jean-Paul Michaud (depuis le 22 septembre 2010)

M^e François Montfils

M^e Marie A. Pettigrew

M^{me} Madeleine Baril

M. Normand W. Berner (depuis le 10 décembre 2010)

M^{me} Danielle Boucher (depuis le 10 décembre 2010)

M. Robert Blanchette

M. Guy R. Brisson

M^{me} Jeanne Grimard (depuis le 10 décembre 2010)

M^{me} Gisèle Jasmin (jusqu'au 10 décembre 2010)

M. Georges Koutchougoura

M. Roland Larochelle (depuis le 10 décembre 2010)

M. Jean-Guy Lorrain (depuis le 10 décembre 2010)

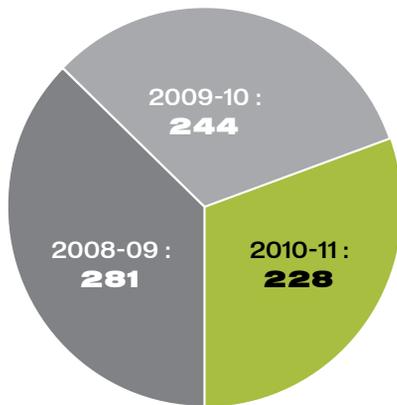
M^{me} Renée O'Dwyer

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

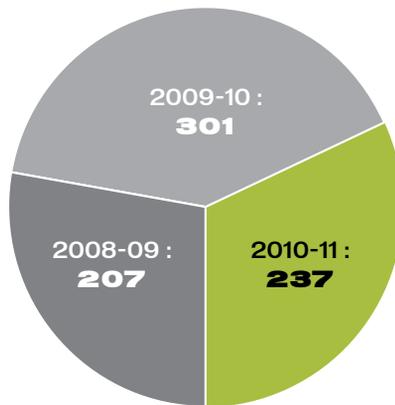
Rapport :

Le Comité de révision des plaintes est institué par l'article 123.3 du *Code des professions*. Ce comité a pour fonction de rendre un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter plainte.

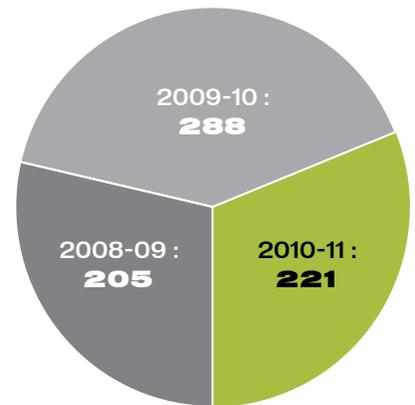
Demandes de révision



Avis rendus



Avis négatifs



Avis positifs

2008-2009 : 0
2009-2010 : 4
2010-2011 : 4

Compléments d'enquête

2008-2009 : 1
2009-2010 : 8
2010-2011 : 12

Inspection professionnelle

2008-2009 : 1
2009-2010 : 1
2010-2011 : 0

Réouverture d'enquête chez le Syndic

2008-2009 : 0
2009-2010 : 0
2010-2011 : 0

Absence de juridiction

2008-2009 : 0
2009-2010 : 0
2010-2011 : 0

Le Comité du Fonds d'indemnisation

Le Comité du Fonds d'indemnisation peut, en vertu de l'article 89 du *Code des professions*, indemniser un client si celui-ci a été victime d'appropriation ou d'un mauvais usage des sommes versées en fidéicomis à son avocat. Le plafond du Fonds est de 50 000 \$ par client jusqu'à un maximum de 250 000 \$ par avocat.

Formation : avril 1985

Nombre de séances : 7

Membres :

M^e Mario Welsh, président

M^e Nathalie Bédard

M^e Alain Boisvert

M^e Alexandre Boucher (jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Annie Breault

M^e Hélène Carrier

M^e Pascale Caron

M^e Marie-Josée Corriveau

M^e Paule Dionne

M^e Francis Donovan (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Catherine Fournier (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Marie-Josée Hogue

M^e Anne Mailfait

M^e Benoît Mailloux

M^e Sylvie Séguin (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Martin F. Sheehan

M^e Ruth Veilleux

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Rapport :

	2010-2011
Dossiers actifs au 1^{er} avril 2010	147
Montants concernés	15 548 644,62 \$
Nouvelles réclamations	56
Montants visés	1 302 530,92 \$
Nombre d'avocats concernés	56
Total des dossiers	203
Montants concernés	16 851 175,54 \$
Dossiers distribués pour enquête à un membre-enquêteur	29
Dossiers suspendus – Ordonnance de la Cour	0
Dossiers à distribuer au Comité exécutif	0
Dossiers spéciaux	33
Dossiers à distribuer au prochain Comité du Fonds d'indemnisation	0
Dossiers en attente du rapport du syndic	33
Gestion de dossiers par lot (Bureau du syndic)	25
Gestion des recommandations disciplinaire	0
Recommandations du Comité du Fonds d'indemnisation	65
Montants concernés	3 250 672,68 \$
Accueillant la réclamation	22
Montants versés	158 531,09 \$
Accueillant la réclamation en partie	12
Montants versés	275 097,73 \$
Prorata	7
Montants versés	837 031,75 \$
Rejetant la réclamation	17
Montants rejetés	1 912 421,45 \$
Désistements	2
Montants versés	5 725,00 \$
Dossiers fermés sans traitement	5
Montants des dossiers fermés sans traitement	61 865,66 \$
Dossiers fermés	75
Montants des dossiers fermés	3 085 497,26 \$
Dossiers actifs au 31 mars 2011	128
Montants concernés	13 765 678,28 \$

Le Comité d'accès à la profession

Formation : 1973

Membres :

M^e André Roy, président (jusqu'au 31 mars 2011)

M^e Roch Baillargeon

M^e Joanne de Grand'Maison

M^e Michel-F. Denis

M^e Catherine Fournier

M^e Nathalie Fournier (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Sonia Gagnon

M^e Stéphanie Germain (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Patrick Lafrance

M^e Steeve Larivière

M^e Nathalie Lavigne

M^e Hélène Mathieu (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Jean-François Morin

M^e Marc Nepveu

M^e Frédéric Pérodeau

M^e Walter Chi Yan Tom

M^e Érick Vanchestein

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Rapport :

Le Comité d'accès à la profession est institué par l'article 45 de la *Loi sur le Barreau*. Ce comité examine le dossier d'un candidat à la formation professionnelle, à l'évaluation et à l'inscription au Tableau de l'Ordre. Il doit s'enquérir si le candidat possède les mœurs, la conduite, la compétence, les connaissances et les qualités requises pour exercer la profession et se prononcer sur son admissibilité.

Dossiers	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre total de demandes sous étude	321	380	289
Admission à l'École	302	336	236
Inscription au Tableau de l'Ordre	2	7	4
Permis spéciaux	12	36	49
Révocation de permis	2	0	0
Équivalence	3	1	0

Cheminelements	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Dossiers traités par conférence téléphonique	98	104	41
Nombre de convocations et affidavit	182	246	231
Désistements	40	29	16
Délibérés ou audition	1	1	1
Résultats	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Candidats admissibles	271	323	260
Candidats admissibles sous conditions	0	1	1
Candidats inadmissibles	9	6	7
Enquêtes en cours	1	1	1
Désistements	40	29	16
Fermés administrativement par l'École		20	4

L'Inspection professionnelle du Barreau

Guide d'autoévaluation

L'autoévaluation représente le point de départ du programme de visites régulières d'inspection professionnelle qui aide les avocats à offrir des services de la plus grande qualité possible à leurs clients. Ainsi, pour l'exercice 2010-2011 l'Inspection professionnelle a procédé à l'envoi de 2 188 guides d'autoévaluation. L'analyse de ces guides a permis de formuler des recommandations aux avocats concernés, principalement en matière de gestion et de comptabilité.

Les visites

Pour l'exercice 2010-2011, il y a eu 890 visites d'inspection professionnelle, dont 32 dans le cadre du Service de démarrage de cabinet. L'Inspection professionnelle a également procédé à l'analyse détaillée des rapports de visite d'inspection professionnelle reçus au cours de l'exercice.

Les cabinets visités se sont vu adresser des recommandations à propos de différents aspects de leur pratique. Les recommandations ont surtout porté sur les sujets suivants :

- Le niveau de connaissances, la capacité à élaborer et à effectuer les mandats, la capacité à juger de ses limites et le choix de cours pour la formation continue;
- La comptabilité;
- La gestion administrative du cabinet (c'est-à-dire le contrat de société), la gestion interne de même que la gestion des dossiers quant à leur contenu, leur tenue, leur identification et leur classement;

- La forme juridique des entreprises;
- Les clauses illégales et/ou le taux d'intérêt trop élevé des conventions d'honoraires ainsi que le mandat professionnel;
- Les relations avec les clients, c'est-à-dire la transmission d'opinions juridiques et les communications.

Vingt membres ont fait l'objet d'un signalement au Bureau du syndic en application du cinquième alinéa de l'article 112 du *Code des professions* (L.R.Q., c. C-26).

Les enquêtes spéciales

Certains membres vivent des difficultés plus sérieuses qui nécessitent une intervention plus soutenue de la part de l'Inspection professionnelle. Au cours de l'exercice, la directrice de l'Inspection professionnelle a ordonné la tenue de cinq enquêtes spéciales selon le nouveau *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats* (R.R.Q., B-1, r.15). De plus, l'Inspection professionnelle assure le suivi des décisions du Comité d'inspection professionnelle pour les stages de perfectionnement découlant des enquêtes exécutées au cours des années antérieures.

Autres activités liées à l'Inspection professionnelle et à l'amélioration des compétences

- Service d'information

Les membres qui souhaitent obtenir de l'information concernant l'un ou l'autre des aspects de la pratique du droit et de la comptabilité peuvent communiquer avec l'Inspection professionnelle. Chaque année, plus de 1 000 communications sont ainsi traitées.

- Réglementation et procédures liées à la comptabilité

Le *Règlement sur la comptabilité et les normes d'exercice professionnel des avocats* (R.R.Q., B-1, r.5) est en vigueur depuis le 8 juillet 2010. L'entrée en vigueur du nouveau règlement coïncide avec le transfert de l'inspection des comptes en fidéicommiss du Bureau du syndic vers l'Inspection professionnelle.

L'Inspection professionnelle a mis en place un projet pilote concernant la demande, la réception, le traitement et le suivi des rapports comptables annuels (RCA). Le nombre de RCA à traiter annuellement est de l'ordre de 5 800.

De plus, au cours des derniers mois, l'Inspection professionnelle a élaboré un processus concernant les visites d'inspection comptable. Le projet pilote est maintenant complété. Environ 200 visites d'inspection comptable seront effectuées dans les prochains mois.

- Documents de référence

L'Inspection professionnelle a piloté la réalisation du *Guide des TI : Gestion et sécurité des technologies de l'information pour l'avocat et son équipe*. Ce guide a été réalisé grâce à la précieuse collaboration des membres du Comité sur la sécurité des TI. Il sera disponible sur le Web dès le 1^{er} juin 2011.

Mise à jour

- Liste de contrôle en droit familial;
- Liste de contrôle en droit pénal.

- Le Service de démarrage

L'Inspection professionnelle continue d'offrir gratuitement, aux avocats de toutes les régions du Québec qui en font la demande, son aide au démarrage de cabinet.

Liste des inspecteurs de l'Inspection professionnelle

M ^e Dominique Audet	M ^e Jean Girard
M ^e Jacques Beauchemin	M ^e Suzanne Guillet
M ^e Nicolas Bellemarre	M ^e Benoît Henry
M ^e Julie A. Blondin	M ^e Jean Hudon
M ^e Claude Blouin	M ^e Hugues Langlais
M ^e Jacques Bouchard	M ^e Pierre Latulippe
M ^e Pierre Bourbeau	M ^e Geneviève Lefebvre
M ^e Jean-Pierre Bousquet	M ^e Paul R. Létourneau, c.r.
M ^e Isabelle Cantin	M ^e Jean Paul Michaud
M ^e Diane Chartrand	M ^e Jocelyne Pépin
M ^e Marie-Michèle Dion	M ^e Rajpattie Persaud
M ^e François Doré	M ^e Dominique Poulin Gouin
M ^e William Dufort	M ^e Carole St-Jean
M ^e Christiane Filteau	M ^e Denise Synnott
M ^e Jean Fortier	M ^e Andrée Talbot
M ^e Hélène Gagnon	M ^e Jocelyne Tremblay
M ^e Bernard Grenier	

Le Comité d'inspection professionnelle

Formation :

Ce Comité a été formé en mars 2007 en vertu du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*. Auparavant, la prise de décisions relatives aux dossiers d'inspection professionnelle était la responsabilité du Comité administratif du Barreau du Québec.

Nombre de séances : 9 séances ont été tenues.

Membres :

M^e Errol Payne, président

M^e Denis Bouchard

M^e Céline Chamberland

M^e Jean-Claude Chabot

M^e Marco Labrie (depuis le 22 septembre 2010)

M^e Diane Poirier

M^e Marie-Claude Richer (jusqu'au 22 septembre 2010)

M^e Gérald Soulière

M^e François Valin

M^e Kenneth Zigby

M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Décisions du Comité d'inspection professionnelle

	Nombre
approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	2
rejetant, en totalité ou en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Rapport :

Depuis l'entrée en vigueur du *Règlement sur l'inspection professionnelle des avocats*, le Comité d'inspection professionnelle rend des décisions à l'égard de membres sous enquête spéciale qui ont fait l'objet d'un rapport d'inspection professionnelle ou d'une enquête accompagnée de recommandations du Service de l'inspection professionnelle. Deux décisions ont été rendues par le comité.

Le Comité des équivalences

Mandat :

Le Comité des équivalences a comme mandat de recevoir les candidats désireux de devenir membres du Barreau du Québec, mais ayant acquis une formation juridique à l'extérieur du Québec et du pays. En vertu du *Règlement sur les normes d'équivalence de diplôme et de formation du Barreau du Québec*, le Comité des équivalences a un pouvoir décisionnel depuis le 4 juillet 1996.

Nombre de séances : Pour le Comité et le Sous-comité des équivalences, il y a eu sept séances en tout pour l'exercice 2010-2011.

Membres :

M^e Babak Barin, président
M^e Victor Boti
M^e Nathalie Brière
M^e Pierre Deschamps
M^e Pablo Guzman
M^e Vincent Karim
M^e Marc Lacourcière
M^e Marie-Nancy Paquet
M^e Danielle Pinard
M^e Alain Prujiner
M^e Pierre Thibault
M^e Nathalie Vézina
M^e Gilles Bachand, secrétaire
M^e Suzanne Gagné, secrétaire

Rapport :

Le Barreau a reçu 85 demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis. Le Barreau en a accepté 85 et n'en a refusé aucune. Il a reçu environ 1 200 demandes de renseignements sur les procédures à suivre afin de devenir avocat au Québec.

Ce comité est aussi responsable de la préparation et de la tenue des examens pour les avocats des autres provinces du Canada désireux de pratiquer au Québec. Pour l'année 2010-2011, il y a eu une séance d'examen, les 10, 14, 17 et 21 décembre 2010. Une deuxième se tiendra les 10, 13, 17 et 20 mai 2011.

Il incombe également au Sous-comité des équivalences de conseiller les anciens membres qui désirent retourner à la pratique du droit après avoir quitté la profession pendant quelques années. Le Sous-comité a reçu 8 candidats en réinscription pendant l'exercice 2010-2011. Les séances du Sous-comité des équivalences se tiennent le même jour que pour celles du Comité des équivalences.

Le Comité de la formation des avocats

Formation : décembre 2009

Nombre de séances : 0

Membres :

Deux représentants du Barreau nommés par le Conseil général.

Deux représentants des établissements d'enseignement universitaire nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec.

Un représentant du ministère de l'Éducation nommé par le ministre.

Un secrétaire du Comité nommé par le Barreau.

M^e William Atkinson

M^e Raymond Doray

M. Jiminez Orte

M^e Sylvio Normand

M^e Gilles Trudeau

M^e Lise Tremblay, secrétaire

Rapport :

Ce comité a pour mandat, entre autres, d'examiner, dans le respect des compétences de chacun, les questions relatives à la qualité de la formation des avocats. Il fait rapport au Conseil général du Barreau du Québec.

Le Comité ne s'est pas réuni pendant l'exercice 2010-2011; cependant, les réunions du Comité de la formation continue obligatoire ont permis aux représentants des universités et ceux du Barreau de s'entretenir sur l'arrimage nécessaire entre la formation universitaire, la formation professionnelle et l'obligation de formation continue qui se portent garantes de la compétence des avocats québécois.

Une séance du Comité de la formation professionnelle des avocats sera par ailleurs organisée au printemps 2011. M. Antoine Goutier, qui vient d'être nommé représentant du ministère de l'Éducation, prendra part aux délibérations.

Le Comité de la formation professionnelle

Formation : décembre 2009

Nombre de séances : aucune audition, 8 régulières et 1 réunion de réflexion

Membres :

M^e Raymond Doray, président

M^e Gene Assad, vice-président

M^e Lise Bergeron (depuis octobre 2011)

M^e Philippe Boivin

M^e Christiane Brizard

M^e Silviu Bursanescu

M^e Lu Chan Khuong (jusqu'en septembre 2010)

M^e Katherine Morissette

M^e Élizabeth Pinard (jusqu'en septembre 2010)

M^e Monique Richer (depuis octobre 2011)

M^e Randall Richmond

Le registre complet des activités de formation reconnues est accessible au www.barreau.qc.ca/avocats/formation-continue/index.html

Rapport :

Le Comité de la formation professionnelle est responsable de l'École. Il rend compte au Comité exécutif et s'assure de la compétence des nouveaux membres du Barreau du Québec. Dans le respect de sa mission et des objectifs de l'École, il établit les politiques nécessaires et veille également à ce que les activités de formation professionnelle soient adéquatement évaluées. Il supervise le stage qui prépare le juriste à l'exercice de la profession et à l'accomplissement d'actes qui sont du ressort exclusif de l'avocat et du conseiller en loi (article 128, *Loi sur le Barreau*).

Activités de formation continue du Barreau du Québec entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 mars 2011

La Formation continue du Barreau du Québec a offert aux membres 664 activités de formation continue (209 titres différents, y compris 5 formations à distance), dont 405 étaient réparties dans différentes régions du Québec à l'extérieur des sections de Montréal et de Québec, ce qui représente 61 % de la formation offerte. Au total, 2 808 heures de formations ont été données, et 23 275 inscriptions ont été enregistrées aux activités de formation continue, ce qui a généré 83 725 heures de formation obligatoire reconnues chez nos membres.

Par ailleurs, le Comité sur la formation continue obligatoire du Barreau du Québec a reconnu plus de 3 830 activités de formation continue offertes par quelque 399 dispensateurs différents : milieu de travail, association, institution, etc.

Le Comité sur la formation continue obligatoire

Formation : septembre 2008

Nombre de séances : 6

Membres :

M^e Jacques Lemay, président

M^e Charles Denis, vice-président

Le bâtonnier Michel Doyon

La bâtonnière Madeleine Lemieux

Le bâtonnier Denis Mondor

M^e William Atkinson

M^e Jacques Beaudet

M^e Luc Chamberland

M^e Debora De Thomasis

M^e Nathalie G. Drouin

M^e Brigitte Gagnon

M^e Odette Jobin-Laberge

M^e Marc Lajoie

M^e Anne Lapointe

M^e Louise Levasseur

M^e Pierre Lévesque

M^e Daniel Lord

M^e Joëlle Roy

M^e Judith Sauvé

M^e Gilles Trudeau

Rapport :

Dans le respect de sa mission et des objectifs du Barreau, le Comité sur la formation continue obligatoire établit les politiques et les règles nécessaires à l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*. Il statue sur toutes les demandes de reconnaissance et de dispense. Il développe également de concert avec ses partenaires l'offre de formation continue.

Le Comité des requêtes

Mandat :

En vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Comité exécutif, le Comité des requêtes entend les demandes de réinscription au Tableau de l'Ordre en vertu des articles 65.3, 67, 70, 72, 74, 122.2 de la *Loi sur le Barreau* lorsque des objections ont été formulées par les intervenants prévus à la loi. Le Comité des requêtes entend également les demandes faites en vertu de l'article 122 de la *Loi sur le Barreau* visant à faire déclarer les requérants habiles à continuer l'exercice de la profession d'avocat nonobstant leur état de faillite.

De plus, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur le Barreau*, il entend les requêtes en appel des décisions du Comité de formation professionnelle, du Comité d'accès à la profession et du Comité des équivalences.

Par ailleurs, en vertu des articles 55.1 et 55.2 du *Code des professions*, il a le pouvoir de radier, de limiter ou de suspendre le droit d'exercice d'un avocat qui a fait l'objet d'une décision d'un tribunal canadien ou étranger, le déclarant coupable d'une infraction criminelle qui a un lien avec l'exercice de la profession ou d'une décision disciplinaire rendue à l'intérieur ou à l'extérieur du Québec.

Cette année, le greffe des requêtes a ouvert au total 101 dossiers. Douze ont été saisis pour une séance auprès du Comité des requêtes, huit ont été transmis au Sous-comité des équivalences pour faire vérifier leurs connaissances, et 92 ont été réinscrits.

Nombres de séances : 12 séances complétées sur 21 journées d'audition

Membres :

Le bâtonnier Pierre Chagnon

Le bâtonnier Marc Charbonneau

Le bâtonnier J. Michel Doyon
(jusqu'au 23 septembre 2010)

Le bâtonnier Michel Girouard
(jusqu'au 10 septembre 2010)

La bâtonnière Lu Chan Khuong

La bâtonnière Madeleine-Lemieux, Ad. E.

Le bâtonnier Gilles Ouimet

Le bâtonnier Gérald R. Tremblay

M^e Antoine Aylwin
(depuis le 23 septembre 2010)

M^e Éric Beauchesne

M^e Charles Belleau

M^e Lise Bergeron

M^e Caroline Blache
(depuis le 23 septembre 2010)

M^e Diane Bouchard

M^e André Buteau

M^e Daniel Bourgeois

M^e Chantal Châtelain
(jusqu'au 23 septembre 2010)

M^e Christian Daneau

M^e Jean Deaudelin

M^e Jean-Claude Dubé

M^e Magali Fournier

M^e Élisabeth Greene
(depuis le 23 septembre 2010)

M^e Chantal Gosselin

M^e Nicolette Kost de Sèvres
(jusqu'au 23 septembre 2010)
M^e Anne-Marie Laflamme
M^e Guy Leblanc
(depuis le 23 septembre 2010)
M^e Claude Marchand
M^e Clément Massé, c.r., Ad. E.
M^e Louis Masson
(depuis le 23 septembre 2010)
M^e Pierre Mazurette, c.r., Ad. E.
M^e Marek Nitoslawski
M^e Manon Des Ormeaux
(depuis le 23 septembre 2010)
M^e Pascale Pageau
M^e Marie Paré
M^e Robert Parrot

M^e Mathieu Piché-Messier
M^e Nicolas Plourde
M^e Claudia P. Prémont
(jusqu'au 23 septembre 2010)
M^e Judith Rochette
M^e Claude Savoie
M^e Stephen Gerard Schenke
M^e Isabel J. Schurman, Ad. E.
M^e Michel Tessier
M^e Philippe-André Tessier
M^e Michèle Thivierge
M^e Diane Trudeau
M^e Thierry Usclat (jusqu'au 21 janvier 2011)
M^e Dominique Vézina
M^e Caroline Dominique Vien
M^e Nancy J. Trudel, secrétaire

Greffes du Comité des requêtes 2010-2011

Pour la période du 1 ^{er} avril 2010 au 31 mars 2011	Dossiers actifs au 1 ^{er} avril 2010	Dossiers ouverts	Dossiers fermés	Dossiers actifs au 31 mars 2011
Requête en inscription en vertu de l'article 67 L.B.	2	5	3	4
Requêtes en réinscription en vertu de :				
l'article 65.1 L.B.	0	39	36	3
l'article 65.3 L.B.	10	5	8	7
l'article 66 L.B.	1	7	8	0
l'article 70 L.B.	23	18	25	16
l'article 70 (AR) L.B.	1	8	8	1
l'article 71.2 L.B.	1	0	0	1
l'article 72 L.B.	11	5	4	12
l'article 74 L.B.	0	7	5	2
l'article 122 L.B.	10	2	5	7
l'article 122.2 L.B.	2	0	2	0
Requêtes en appel				
Comité des équivalences	3	0	3	0
Comité d'accès à la profession	3	0	0	3
Comité de la formation professionnelle en vertu de l'article 48 L.B.	0	0	0	0
Infractions criminelles				
Vérification d'un lien avec l'exercice de la profession en vertu de l'article 55.1 C.P.	3	5	4	4
TOTAL DES DOSSIERS	70	101	111	60

Le Comité accréditeur en médiation civile et commerciale et aux petites créances

Formation :

Ce comité a été formé en octobre 1999. Modifié en octobre 2003 : ajout de juridiction quant à l'accréditation des médiateurs pour la médiation relative à de petites créances.

Nombre de séances : 7

Membres :

M^e Marie-Josée Brunelle

M^e Hélène Doucet

M^e Paul Michaud

M^e Dyane Perreault

M^e Marie-Claude Picard

M^e Michel Simard

M^e Yves Tourangeau

Rapport :

En date du 31 mars 2011, le Barreau du Québec comptait 684 avocats accrédités en médiation civile, commerciale et de travail.

Le 16 octobre 2003, le ministre de la Justice rendait public un règlement permettant la médiation à la Cour des petites créances. C'est au Comité que revient la tâche de voir à l'accréditation des médiateurs aux petites créances.

Au 31 mars 2011, il y avait 408 avocats inscrits sur les listes du ministre de la Justice à titre de médiateurs aux petites créances pour l'ensemble des sections du Barreau du Québec.

Le 27 novembre 2009, le Barreau du Québec signait une entente avec le Centre de médiation et d'arbitrage de Paris pour un nouveau service de médiation franco-québécois. À ce jour, trois médiateurs ont été accrédités pour ce service.

Le Comité accréditeur en médiation familiale

Formation : mars 1994

Nombre de séances : 7

Membres :

M^e Simon Descoteaux

M^e Diane Dunn

M^e Céline Gagnon

M^e Hélène Gagnon

M^e David Pecho

M^e Dyane Perreault

M^e Johanne Roby

M^e John Peter Weldon

Rapport :

À ce jour, il y a 502 médiateurs accréditeurs en médiation familiale au Barreau du Québec. Des 871 médiateurs actifs accrédités de tous ordres professionnels confondus, 502 médiateurs sont au Barreau du Québec. Les avocats représentent donc 57,6 % des médiateurs actifs.

Rapport d'activités du Comité sur la sténographie

Mandat :

Le Comité sur la sténographie, constitué en vertu de l'article 140.1 et suivants de la *Loi sur le Barreau*, a pour mission d'assurer la formation des sténographes qui œuvrent dans le cadre de l'administration de la justice, d'établir leur compétence et, à cette fin, de leur délivrer une attestation. Il a également pour mission de régir leur discipline.

Nombre de séances : 3

Membres :

Ce comité est composé de sept membres, à savoir trois avocats désignés par le Comité exécutif, trois sténographes désignés par une association représentative, et une personne désignée par le ministre de la Justice.

M^e André Dion, président

M^{me} Lise Robitaille, vice-présidente

M^{me} Suzanne Baril

M^e Manon DesOrmeaux

M^e Pierre Lévesque

M. Claude Morin

M^e Dyane Perreault

M^e Roger Vallières

Rapport :

Depuis le 1^{er} mai 2006, les articles 2 et 5 à 8 de la *Loi modifiant la Loi sur le Barreau* et la *Loi sur les sténographes* sont entrés en vigueur, de même que le *Règlement sur la formation, le contrôle de la compétence, la délivrance d'une attestation et la discipline des sténographes*. Depuis, seuls les sténographes inscrits au Tableau des sténographes officiels du Québec tenu par le Comité peuvent agir à ce titre au Québec.

Le Comité sur la sténographie a établi, pour la 5^e année, le Tableau des sténographes. Il compte, à la fin de l'année 2010-2011, 159 sténographes officiels dont huit ont plus de 45 années d'exercice. De même, pour la 5^e année, les sténographes ont dû nommer leur répondant, lequel est la personne qui pourrait prendre leur place en cas, par exemple, d'incapacité. Cette désignation est annuelle.

Par ailleurs, le Comité a, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 2 du Règlement, reconnu, à ce jour, trois institutions comme délivrant des attestations équivalentes à celle de l'École de sténographie judiciaire du Québec afin de permettre l'admission à l'examen de sténographie. Il s'agit de l'Institut Grandjean, l'Institut France Quitard et le Collège Georges Brown. Le Comité a procédé à l'assermentation de huit nouveaux sténographes.

Le Comité a octroyé une subvention de 10 000 \$ à l'Association professionnelle des sténographes officiels du Québec (A.P.S.O.Q.) afin que celle-ci puisse tenir un congrès parallèlement au Congrès du Barreau, lequel lui permettra d'offrir de la formation à ses membres.

Le Comité a octroyé une subvention de 50 000 \$ à l'École de sténographie judiciaire du Québec afin d'apporter l'aide financière nécessaire à la contribution de l'École et de remplir son obligation réglementaire d'assurer la formation des sténographes.

Enfin, le Comité a été saisi d'une plainte concernant un sténographe officiel. Cette plainte est en attente d'une date d'audition. De plus, le comité a demandé une modification réglementaire afin, notamment, de lui permettre de reconnaître l'expérience aux fins de l'examen des sténographes.

Le Comité sur l'exercice illégal de la profession d'avocat

Mandat :

Assurer la protection du public par la prévention, l'information et l'utilisation de moyens appropriés afin de prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat, notamment, par :

- La détermination des actes qui sont du ressort exclusif des avocats en exercice en vertu de la loi;
- La détermination et l'analyse des situations susceptibles de favoriser l'émergence de l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'élaboration de stratégies de prévention, d'intervention et la formulation de recommandations au Barreau du Québec;
- L'élaboration d'un mode d'intervention et d'un plan d'action afin d'assurer le soutien technique requis par les sections du Barreau du Québec;
- L'information destinée au grand public et aux membres sur les moyens appropriés afin de prévenir l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'aide et le soutien à l'établissement de liens avec les autorités concernées afin de mieux prévenir, de contrer et de réprimer l'exercice illégal de la profession d'avocat;
- L'analyse des dossiers d'exercice illégal afin d'en assurer le suivi, la gestion et tenter les recours légaux et autres appropriés.

Formation : novembre et décembre 1996

Nombre de séances :

Le Comité se réunit généralement une fois l'an dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats de province. À cette occasion, le Comité exécutif présente à ses membres le rapport annuel d'activités. Le Comité discute des enjeux et décide des grandes orientations lors de cette réunion.

Membres :

M^e Suzanne Paradis, présidente

M^e Richard D'Amour

M^e Denise Descôteaux

M^e Marc Nicolas Foucault
 M^e Sébastien Gagnon
 M^e Régis Gaudreault
 M^e Jean Rock Genest
 M^e Denys P. Godin
 M^e Nathalie Guertin
 M^e Marie-Claude Héroux
 M^e Marie-Josée Hotte
 M^e Alain Manseau
 M^e Line Nadeau
 M^e Francine R. Pharand
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

Comité exécutif sur l'exercice illégal

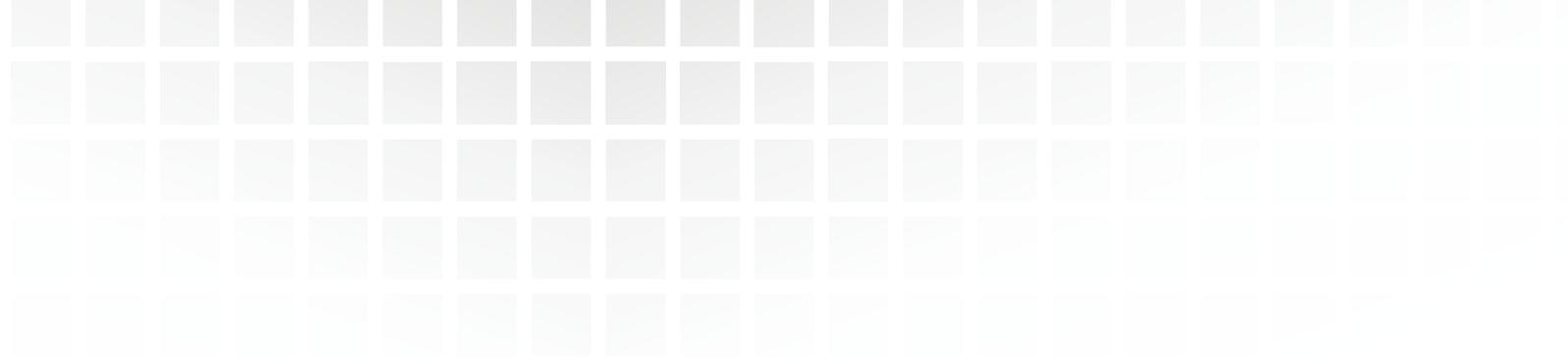
Nombre de séances : 4

Membres :

M^e Suzanne Paradis, présidente
 M^e Richard D'Amour
 M^e Nathalie Guertin
 M^e Marie-Claude Héroux
 M^e Marie-Josée Hotte
 M^e Gaston Gauthier, secrétaire

Rapport :

	Nombre
Enquêtes complétées portant sur l'exercice illégal	91
Poursuites pénales intentées portant sur l'exercice illégal (6 chefs)	2
Jugements rendus portant sur l'exercice illégal	
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	1
Retraits	0
Autres (devant le Tribunal)	1
Montant total des amendes imposées	1500 \$



ÉTATS FINANCIERS
2010-2011



Barreau
du Québec



Avis aux membres du Barreau du Québec

Les présents renseignements financiers sont extraits des états financiers du Barreau du Québec au 31 mars 2011, sur lesquels nous avons émis, à ce jour, une opinion sans réserve.

Pour mieux comprendre la situation financière du Barreau du Québec et les résultats de ses activités, il convient de lire les renseignements financiers à la lumière des états financiers vérifiés disponibles au www.barreau.qc.ca.

Raymond Lalonde Grand Pré, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés
Montréal, le 27 mai 2011

Comptable agréé auditeur permis n° 9737

Bilan cumulé Barreau du Québec

au 31 mars 2011

	\$	\$	\$
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble
ACTIF À COURT TERME			
Encaisse	1 152 826	430 174	10 521
Débiteurs	757 487	374 317	12 010
Avances à d'autres fonds et entités, sans intérêt, encaissables sur demande			
Fonds général			
Fonds d'études juridiques	48 874		
Fonds d'opérations de l'immeuble	374 651	50 000	
École du Barreau du Québec	335 068		
La Corporation de services du Barreau du Québec	36 441		2 664
Fonds du programme d'assistance parentale			
Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	27 297		
École de sténographie judiciaire du Québec	212 063		
Frais payés d'avance	198 734	37 698	86 243
Avances à Éducaloi, sans intérêt, encaissables sur demande		140 000	
Placements	16 246 547	13 885	
	19 389 988	1 046 074	111 438
Avances au fonds d'opérations de l'immeuble, sans intérêt	1 235 749		
Prêt à recevoir du fonds général, sans intérêt ni modalités d'encaissement			
Placements	9 719 924	878 545	
Frais d'installation de locataires			128 405
Immobilisations	2 044 827	656 074	4 514 937
	32 390 488	2 580 693	4 754 780
PASSIF À COURT TERME			
Comptes fournisseurs et charges à payer	4 856 327	365 993	33 652
Provisions pour vacances à payer	863 037	97 051	
Cotisations à remettre aux barreaux de section	1 671 493		
Cotisations à remettre au Centre d'accès à l'information juridique	3 139 138		
Cotisations à remettre au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	3 392 793		
Cotisations à remettre à l'Office des professions	292 869		
Cotisation au Plan national d'indemnisation à payer			
Cotisations reportées	9 045 951		
Indemnités à payer			
Provision pour indemnités			
Produits reportés	210 015	292 616	1 188
Honoraires à payer - Programme d'aide aux membres du Barreau du Québec (Le PAMBA)	113 070		
Dus au fonds général, sans intérêt, remboursables sur demande		48 874	374 651
Dus au fonds d'études juridiques, sans intérêt, remboursables sur demande			50 000
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt, remboursables sur demande	507 144		
Dus au fonds du programme d'assistance parentale, sans intérêt, remboursables sur demande	329 868		
Dus au fonds d'indemnisation, sans intérêt, remboursables sur demande	366 296		
Dus à la Corporation de services du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	132		
Dus à la Fondation du Barreau du Québec, sans intérêt, remboursables sur demande	43 120	2 380	
Dus à l'École du Barreau, sans intérêt, remboursables sur demande		459	
Charges de retraite à payer	603 314	57 577	9 183
	25 434 567	864 950	468 674
Dus au fonds général, sans intérêt			1 235 749
Charges de retraite à payer	272 516		
Dus au fonds d'autoprotection, sans intérêt ni modalités de remboursement	132 267		
Provision pour éventualités			
Apport reporté			213 468
	25 839 350	864 950	1 917 891
SURPLUS			
Surplus réservés	1 300 000	1 007 124	
Surplus investis en immobilisations	2 044 827	656 074	3 065 720
Surplus libres (déficit)	3 206 311	52 545	(228 831)
	6 551 138	1 715 743	2 836 889
	32 390 488	2 580 693	4 754 780

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2011 Total	2010 Total
	119 022	22 103		1 734 646	2 786	1 737 432	2 256 117
		711		1 144 525	35 359	1 179 884	1 028 440
	329 868	507 144	(837 012)		366 296		
			(48 874)				
			(424 651)				
			(459)	334 609		334 609	115 772
			(132)	38 973		38 973	135 725
				27 297		27 297	162 188
				212 063		212 063	128 047
		337 410		660 085		660 085	608 069
				140 000		140 000	140 000
				16 260 432	120 331	16 380 763	16 140 215
	448 890	867 368	(1 311 128)	20 552 630	524 772	20 711 106	20 714 573
			(1 235 749)				
		132 267	(132 267)				
				10 598 469	8 041 889	18 640 358	17 474 281
				128 405		128 405	158 233
				7 215 838		7 215 838	7 238 343
	448 890	999 635	(2 679 144)	38 495 342	8 566 661	46 695 707	45 585 430
	2 101	4 202		5 262 275	34 791	5 297 066	4 063 037
				960 088		960 088	970 884
				1 671 493		1 671 493	1 352 945
				3 139 138		3 139 138	2 863 364
				3 392 793		3 392 793	2 147 866
				292 869		292 869	267 680
					250 732	250 732	250 732
	143 055	190 740		9 379 746	238 425	9 618 171	10 049 213
					61 945	61 945	195 028
					951 714	951 714	1 476 240
				503 819		503 819	282 312
				113 070		113 070	102 350
			(423 525)				
			(50 000)				
			(507 144)				
			(329 868)				
				366 296			
			(132)				
				45 500		45 500	64 619
			(459)				1 670
				670 074		670 074	345 222
	145 156	194 942	(1 311 128)	25 797 161	1 537 607	26 968 472	24 433 162
			(1 235 749)				
				272 516		272 516	878 365
		304 686	(132 267)	304 686		304 686	385 129
				213 468		213 468	229 893
	145 156	499 628	(2 679 144)	26 587 831	1 537 607	27 759 142	25 926 549
	303 734	500 007		3 110 865	7 029 054	10 139 919	11 371 654
			1 235 749	7 002 370		7 002 370	7 008 450
			(1 235 749)	1 794 276		1 794 276	1 278 777
	303 734	500 007	-	11 907 511	7 029 054	18 936 565	19 658 881
	448 890	999 635	(2 679 144)	38 495 342	8 566 661	46 695 707	45 585 430

Pour le conseil

 Administrateur

 Administrateur

Revenus et dépenses

cumulés Barreau du Québec

de l'exercice terminé le 31 mars 2011

	\$	\$	\$
	Fonds général	Fonds d'études juridiques	Fonds d'opérations de l'immeuble
REVENUS			
Cotisations	19 420 801		
Vente de publicité – Journal Barreau et site Internet	770 318		
Registre des testaments	772 801		
Congrès	491 350		
Intérêts sur les comptes en fidéicommiss		1 856 596	
Formation continue obligatoire		3 223 064	
Annonces et abonnements		7 211	
Revenus nets de placements (note 24)	595 092	(70 041)	564
Honoraires de gestion	471 123		
Services urgence-avocat	112 241		
Recouvrement d'amendes, de débours et d'indemnités et renversement de provision pour éventualités	144 356		
Mobilité de la main-d'œuvre	154 429		
Revenus d'inscription en société par actions et en société en nom collectif à responsabilité limitée	96 594		
Location			1 540 708
École du Barreau du Québec – Participation aux dépenses d'exploitation de la Maison du Barreau			468 300
Amortissement de l'apport reporté			16 425
Revenus divers	173 241		
	23 202 346	5 016 830	2 025 997
DÉPENSES			
Services			
Syndic	7 342 737		
Inspection professionnelle	1 533 352		
Greffes et registrariat	1 910 421		
Recherche et législation	259 194	760 349	
Communications et publicité institutionnelle	1 890 310		
Journal Barreau	757 039		
Services aux membres et aux groupements d'avocats	1 031 189		
Formation continue obligatoire		3 323 913	
Centre de documentation		191 823	
Publicité et promotion		126 788	
Subventions aux organisations liées		1 183 090	
Gestion des comptes en fidéicommiss		136 229	
Contributions et projets spéciaux	85 416	476 507	
Prestations versées			
Remboursements avocats parents	192 046		
Règlements et indemnités			
Frais de défense			
Dépenses institutionnelles			
Congrès, affiliations, ouverture des tribunaux et assermentations	1 011 387		
Instances décisionnelles, comités et relations internationales	988 923		
Cabinet du bâtonnier et vice-présidence	790 834		
Frais d'administration			
Assurance responsabilité professionnelle			
Frais généraux	4 843 804	1 042 249	
Frais d'opérations de la Maison du Barreau			1 940 670
	22 636 652	7 240 948	1 940 670
Excédent (insuffisance) des revenus par rapport aux dépenses	565 694	(2 224 118)	85 327

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et sont disponibles sur le site Web du Barreau du Québec.

	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
	Fonds du programme d'assistance parentale	Fonds d'autoprotection	Éliminations	Sous-total	Fonds d'indemnisation	2011 Total	2010 Total
		458 620		19 879 421	573 261	20 452 682	17 445 569
				770 318		770 318	838 096
				772 801		772 801	748 527
				491 350		491 350	651 681
				1 856 596		1 856 596	1 733 956
				3 223 064		3 223 064	2 534 483
				7 211		7 211	27 790
	8 953	145		534 713	368 561	903 274	768 549
		25 000	(64 782)	431 341		431 341	235 670
				112 241		112 241	109 119
		100 443		244 799		244 799	187 900
				154 429		154 429	136 849
				96 594		96 594	90 490
			(1 197 977)	342 731		342 731	322 100
				468 300		468 300	482 040
				16 425		16 425	16 425
				173 241		173 241	106 719
	8 953	584 208	(1 262 759)	29 575 575	941 822	30 517 397	26 435 963
			(336 288)	7 006 449		7 006 449	6 147 969
			(74 208)	1 459 144		1 459 144	1 377 951
			(162 480)	1 747 941		1 747 941	1 658 602
			(51 996)	967 547		967 547	1 059 956
			(48 324)	1 841 986		1 841 986	1 428 696
			(4 956)	752 083		752 083	821 718
			(57 348)	973 841		973 841	843 357
			(65 710)	3 258 203		3 258 203	2 526 070
			(29 021)	162 802		162 802	197 473
				126 788		126 788	219 869
				1 183 090		1 183 090	1 397 951
				136 229		136 229	112 044
			(25 000)	536 923		536 923	193 902
	166 466			166 466		166 466	180 552
	150			192 196	6 138	198 334	208 450
		100 000		100 000	13 856	113 856	23 433
		109 991		109 991		109 991	236 678
				1 011 387		1 011 387	1 221 359
				988 923		988 923	755 331
			(20 316)	770 518		770 518	773 045
	2 106	25 000		27 106		27 106	61 644
		426 180		426 180		426 180	88 790
	19 600	99 175	(387 112)	5 617 716	140 916	5 758 632	4 559 829
				1 940 670		1 940 670	1 940 014
	188 322	760 346	(1 262 759)	31 504 179	160 910	31 665 089	28 034 683
	(179 369)	(176 138)		(1 928 604)	780 912	(1 147 692)	(1 598 720)



Maison du Barreau

445, boulevard Saint-Laurent, Montréal (Québec) H2Y 3T8
T 514 954-3400 • Sans frais 1 800 361-8495

information@barreau.qc.ca
www.barreau.qc.ca